

**PROCÈS-VERBAL
DU PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 15 DÉCEMBRE 2020 19H00 – SION**

I- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la "Révision du règlement sur le service des taxis de Sion".	3
II- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la "Modification partielle PAZ-RCCZ, "Couvent des Capucins - St-Gorges" (Sitterie). Suite de la procédure"	6
III- Informations de la Municipalité.	13
IV- Divers – a) Questions	21
V- Divers – b) Divers	28

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux. J'ai l'honneur d'ouvrir pour la dernière fois un plénum extraordinaire du Conseil général de la Commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 23 novembre dernier et peut délibérer.

De plus, le Père Noël est venu une nouvelle fois faire un petit tour dans nos travées et a déposé pour vous ces présents sur vos pupitres. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail et d'échanges. Je dois excuser les absences du chef de service Monsieur Jean-Pierre Meyer, des conseillères et conseillers généraux, Monsieur Thierry Praz et Madame Julie Michel, annoncés avec du retard, Madame la conseillère générale Isabelle Gianadda, Monsieur le chef de service Yann Roduit et Monsieur le conseiller général Christophe Sierra. La séance constitutive de cette législature a eu lieu le 31 janvier 2017. Il me semble que c'était hier et nous voilà déjà à la fin. Le temps passe vite. Grâce à la fusion des communes de Sion et de Salins, j'ai eu l'opportunité d'être candidate pour un poste de conseillère générale pour la commune de Sion. Voilà 8 ans que je siége dans ce conseil dont 4 comme présidente. Cette législature a été riche en débats, soit en plénum, soit au sein du bureau. Une trentaine d'interventions, entre motions, postulats, résolutions et interpellations, ont retenu notre attention lors de nos plénums. Les sujets traités durant cette législature ont été variés. Cela va du règlement des terrasses à l'acceptation de crédits d'engagement pour la piscine de la Blancherie, l'agrandissement de l'école de Champsec ou le bâtiment administratif de la Ville de Sion.

De par votre statut de conseillères et conseillers généraux vous avez traité tous ces dossiers soit en séance de commission, en séance de groupe ou lors de nos plénums. Ce sont de longues soirées mises au profit de la population sédunoise. Soyez remerciés pour votre engagement pour notre ville et je tiens aussi à remercier vos familles respectives qui ont accepté cet engagement de votre part et qui ont accepté de passer des soirées à attendre la fin de vos séances. Au sein du bureau, j'ai pu compter sur des personnes investies par ce même esprit d'engagement pour la chose publique. En collaboration avec Madame la vice-présidente Christine Bourban Carthoblaz et Monsieur le secrétaire Jean-Charles Léger, le système "Recapp", le même utilisé par le Grand Conseil, a été mis en place pour la retranscription de nos plénums. Mes 2 collègues ont collaboré avec la ville pour la mise en place du système d'archivage de nos dossiers sur l'extranet. S'ajoute à cela la rédaction et la relecture des procès-verbaux. Ils n'ont pas chômé pendant ces 4 années. Merci à vous deux et à vos familles respectives.

La collaboration au sein du bureau élargi a été très bonne aussi. Mis à part l'organisation des différents plénums, nous avons révisé le règlement du RCG qui a été validé en automne 2019. Dans la foulée, nous avons établi la directive des amendements, le règlement de l'assermentation et le cahier des charges du bureau. De plus, nous avons eu une très bonne entente avec les présidents de commission. Nous les avons consultés à plusieurs reprises, que ce soit pour l'établissement des plannings annuels, la directive des amendements et nos décisions de faire une présentation commune des comptes et du budget. Je tiens aussi à remercier Monsieur le Président de la ville, les chefs de service, les personnes de l'administration et tout le personnel de la Municipalité pour le travail partagé et la saine collaboration durant toute cette législature.

Une ombre est venue ternir ce tableau. Ce virus, qui s'est invité en 2020, a chamboulé nos vies, la manière de gérer ce parlement. Nous avons dû annuler deux plénums et nous réinventer pour siéger en juin et en décembre. La visioconférence nous a accompagnés dans un certain nombre de nos séances. C'est un bon outil de substitution mais les séances en présentiel et sans le masque c'est tellement plus interactif. Je vous le souhaite pour la prochaine législature.

Encore un mot pour vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de ces quatre années. J'ai eu beaucoup de satisfaction à exercer cette fonction. Ce fut de longues heures de préparation de séances, des soirées à gérer nos plénums, des journées consacrées à des rencontres avec nos citoyens et nos citoyennes avec nos associations sédunoises, que ce soit la cérémonie de la promotion civique, les messes de Pâques, de Fête-Dieu ou de Noël, les concerts de l'harmonie, les assemblées générales de nos associations, l'inauguration de la crèche des Châteaux, l'agrandissement de la Pouponnière ou l'anniversaire d'une personne au home des Glariers. Il y en a tant que je ne peux

pas en faire l'inventaire complet. La vie sédunoise est riche en manifestations, fêtes et assemblées de tout genre, il y a de quoi faire. Je garderai le souvenir de quatre années remplies de discussions, d'échanges et de débats. Merci de m'avoir permis de vivre tout cela.

On va passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité conformément à l'article 8, alinéa 1 de notre règlement. Je vous en fais la lecture :

- Point 1 : examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la révision du règlement sur le service des taxis de Sion.

- Point 2 : examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la modification partielle PAZ-RCCZ, "Couvent des Capucins - Saint-Georges" (Sitterie), suite de la procédure, approbation du cahier des charges de la zone à aménager "Cimetière Saint-François", approbation du plan de quartier révisé "Couvent des Capucins".

- Point 3 : informations de la Municipalité.

- Point 4 : divers avec a) questions écrites et b) divers.

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Monsieur le secrétaire Jean-Charles Léger vous en a informés par mail. Nous allons passer au point 1 de l'ordre du jour "Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la révision du règlement du service des taxis".

Nous avons reçu ce message du Conseil municipal daté du 8 octobre 2020. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse à la CoGest. Monsieur Charles-André Rey, vous avez la parole jusqu'au vote de l'entrée en matière.

I- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la "Révision du règlement sur le service des taxis de Sion".

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission de gestion a examiné le message du Conseil municipal relatif à l'objet cité en titre. La commission s'est réunie en visioconférence à 3 reprises, soit le lundi 26 octobre, le lundi 9 novembre et le jeudi 12 novembre. Dans le cas de l'étude de ce message, elle a, en outre, reçu le 26 octobre 2020 en visioconférence Monsieur David Rémondeulaz, chef du service de la sécurité publique.

Entrée en matière : la commission a pris connaissance des documents. La commission a approuvé tacitement l'entrée en matière.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de prise de parole. Nous pouvons passer au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière appuient sur la touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 50 oui, 0 non, 0 abstention.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Présentation : après la réorganisation du service de la sécurité publique, la ville a décidé de revoir l'entier des organisations de police, dont les concessions de taxi. Le Conseil municipal propose donc une révision du règlement sur le service des taxis de Sion afin de disposer d'une base légale permettant notamment d'agir face à différentes problématiques constatées sur le terrain.

Il n'y a pas d'objectifs financiers dans cette révision. Il s'agit uniquement d'améliorer la qualité du fonctionnement et des taxis en Ville de Sion et d'en garantir la qualité.

Monsieur David Rémondeulaz, chef du service de la sécurité publique, a présenté en détail à la commission toutes les modifications importantes apportées à ce règlement. Cette révision du règlement a été élaborée en collaboration avec l'association des taxis de Sion qui devient par ailleurs l'interlocuteur unique. Les points suivants ont principalement été abordés : taxis, VTC, Uber, etc., type et nombre, aspects financiers, validité des concessions, conditions pour l'obtention d'une autorisation de conduire un taxi, tarifs, passage d'une tarification à la concession à la tarification par véhicule, comportement dans le cas des transports et qualité des services, cadre juridique et sanctions, incitation à l'utilisation de véhicules écologiques, etc.

Après analyse de ce règlement, la Cogest estime que celui-ci englobe à priori toutes les modalités pour permettre au service de la ville de gérer au mieux ce service. Cette révision tend aussi à offrir aux taxis de bonnes conditions de travail et à leurs utilisateurs un service fiable et soigné.

Amendement : la commission souhaite amender les articles 1,4,32,33 en utilisant la mention "Commune de Sion" en lieu et place de "Ville de Sion". Cette dénomination nous paraît plus parlante pour le citoyen lambda. Je vous fais grâce de la lecture de ces 4 articles.

Vote : la commission de gestion recommande au Conseil général d'accepter le message du Conseil municipal au Conseil général concernant la révision du règlement sur le service des taxis de Sion. Cette décision a été prise par 15 oui, 0 non, 0 abstention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Avant d'ouvrir la discussion sur ce message, nous devons formellement voter sur les 4 amendements proposés par la Cogest. Ces amendements consistent à remplacer le mot "Ville" par "Commune" aux articles 1, 4, 32, 33. Comme ces 4 amendements sont identiques, je vous propose de les accepter ou de les refuser en un vote. Je vous demande donc formellement : "Etes-vous d'accord de voter sur les 4 amendements de la Cogest en une fois ?" Les conseillères et conseillers qui l'acceptent appuient sur la touche verte, les conseillères et conseillers qui le refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous acceptez de voter ces 4 amendements en un seul vote par 53 oui, 0 non, 0 abstention.

J'ouvre donc la discussion sur ces 4 amendements. Je n'ai pas de prise de parole. Les conseillères et conseillers qui acceptent de remplacer le mot "Ville" par le mot "Commune" appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ces 4 amendements ont été acceptés par 53 oui, 0 non, 0 abstention.

Les autres articles n'ont pas fait l'objet de modifications. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur ces articles ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre la discussion générale sur ce message ainsi amendé et je passe la parole à Monsieur le conseiller Vincent Boand.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC accepte la révision du règlement sur le service des taxis de Sion. Tout d'abord, le souci du service de la sécurité publique, de garantir les intérêts des clients, transpire des modifications apportées aux articles concernés, ce qui nous réjouit puisque ces dispositions permettent une relation commerciale franche, honnête et transparente, répondant aux principes de bonne foi.

Ensuite, le service de la sécurité publique a eu le soin de détailler sa pratique et d'adapter en conséquence le règlement, ce qui apporte un gain de transparence indéniable et bienvenue, ainsi qu'une source d'informations fiables pour tous les intéressés, qu'il s'agisse de la délivrance de concessions A ou des demandes administratives, notamment l'exigence du système d'information relatif

à l'admission à la circulation routière (SIAC). La volonté d'obtenir un service professionnel de qualité via un examen et l'exigence d'exercer l'activité à titre de profession principale pour les concessions A nous a convaincus.

Mentionnons aussi la recherche d'efficacité en prévoyant un code couleur pour faciliter les contrôles ou l'adaptation des durées de concessions qui n'entraîne pas de charges administratives supplémentaires. Pour terminer, le calcul de la redevance par véhicule, s'il entraîne une légère augmentation des encaissements tel que mentionné dans le message de la Municipalité, "En cas de statu quo (nombre de concessions et de véhicules)" a le mérite d'offrir une carotte avec une réduction pour les véhicules dits écologiques. Pour toutes les raisons mentionnées, le groupe UDC accepte les modifications soumises.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC. Le Conseil communal nous propose une révision du règlement sur le service des taxis. Les adaptations apportées renforcent les bases légales et permettent de pouvoir régler certaines situations de conflit, d'améliorer les services et de clarifier les exigences pour les chauffeurs et les concessionnaires. Nous estimons que cette révision est opportune et saluons le fait qu'elle ait été établie en consultation avec les personnes directement concernées.

De plus, les utilisateurs et les acteurs du tourisme ne pourront que constater les effets positifs à son application. Le groupe PDC soutiendra donc ce message.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Je relèverai que le règlement devrait effectivement permettre d'améliorer à la fois les conditions pour les taxis et les prestations aux clients. Notre groupe acceptera donc ce message.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. A la suite de la réorganisation du service public, la Municipalité a décidé de réviser l'entièreté du règlement sur le service des taxis de Sion. Cette modification permet d'améliorer le fonctionnement des taxis, d'avoir davantage de contrôles sur la profession, d'obtenir les autorisations d'exploitation, de définir le droit des stationnements dans le domaine public et d'apporter des réponses aux différentes problématiques qui se posent dans ce domaine aujourd'hui.

Il est à saluer que cette révision a également été menée de pair avec la participation des personnes concernées, soit l'association des taxis qui obtient d'ailleurs son statut d'association officielle. Si la révision du règlement offre de bonnes conditions de travail aux utilisateurs, elle pourrait cependant être vue par certains comme une restriction. En effet, en introduisant à l'article 14, lettres f) selon lequel "pour exercer leur activité, les conducteurs et conductrices de taxi ne doivent pas exercer une autre activité salariée à un taux dépassant 50%". On interdit à ces personnes d'avoir éventuellement des emplois d'appoint. Par exemple, un livreur travaillant à 60% pour une boulangerie ne pourrait pas faire chauffeur de taxi pour compléter son revenu.

La tendance à l'hyper-uberisation reste également un problème très actuel étant donné que la ville ne peut, pour le moment, édicter un règlement pour protéger les conducteurs des VTC (véhicules de transport avec chauffeur). En Suisse, le Canton de Genève a statué sa situation avec la compagnie Uber en novembre 2019. De ce fait, les chauffeurs sont traités comme des employés et ont droit aux avantages sociaux et aux charges sociales. La ville devra donc rester attentive et, si besoin, interroger le canton en cas d'abus qui pourraient se présenter. Ces remarques étant faites, l'AdG accepte le règlement révisé sur le service de taxi.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Les Verts vont accepter le texte et se réjouissent que cela ait été élaboré en concertation avec l'association des taxis. Comme vous pouvez vous en douter, l'incitation à utiliser des véhicules écologiques est loin de nous déplaire.

Tout comme l'AdG, même si nous savons que la ville n'y peut rien, nous sommes un peu inquiets du développement potentiel de l'uberisation de ce genre de profession.

Évidemment, la ville a une marge manœuvre relativement limitée mais nous demandons à la ville de suivre que les minimaux syndicaux soient plus ou moins respectés même pour ce type d'emploi.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons passer au vote de ce message. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce message amendé s'expriment en appuyant sur le bouton vert, avis contraire rouge, abstention blanc. Le vote est lancé.

Le message est accepté par 53 oui, 0 non, 0 abstention.

II- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la "Modification partielle PAZ-RCCZ, "Couvent des Capucins - St-Gorges" (Sitterie). Suite de la procédure"

Nous passons au point 2 "Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la modification partielle PAZ-RCCZ, "Couvent des Capucins - Saint-Georges" (Sitterie). Suite de la procédure, approbation du cahier des charges de la zone à aménager "cimetière Saint-François", approbation du plan de quartier révisé "Couvent des Capucins".

Nous avons reçu ce message du Conseil municipal daté du 22 octobre 2020 pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général en a donné l'étude à la CEU. Monsieur Alain Turatti, vous avez la parole jusqu'au vote de l'entrée en matière.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission environnement et urbanisme a été chargée de l'examen concernant les modifications partielles du PAZ/RCCZ, ainsi que du plan de quartier du secteur Saint-François et des Capucins. La commission remercie le service de l'urbanisme et de la mobilité, en particulier Messieurs Kempf et Tudisco, pour les réponses de leur service et pour être venus présenter le dossier avec la présence de Monsieur le conseiller communal Christian Bitschnau.

La commission s'est réunie à 3 reprises pour examiner cette demande.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière : la commission a pris connaissance des documents et a accepté l'entrée en matière par 11 oui.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière et je passe la parole à Monsieur le conseiller Mathieu Gachnang.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Mon intervention est personnelle et ne concerne donc aucunement mon groupe. Permettez-moi un bref historique. En 2017, on nous propose un projet. Ce dernier est retoqué. Chose rarissime et qui a valu à notre rapporteur quelques coups de fil de la ville. Retoquage pour des soucis de procédure mais aussi, j'imagine, pour des soucis de dégât d'image liés à la transformation du cimetière de Saint-François. Quelques mois plus tard, les services de la ville nous informent donc que le projet est plus ou moins enterré sous la forme initialement prévue. On nous fait des promesses, la main sur le cœur. Promesse que seuls les fous sont heureux de croire. 2020, soit au moins 2 ans et quelques briefings politiques dans les groupes plus tard, on nous exhume c'est de circonstance, le même projet qu'on fait passer sans trop de remous en nous expliquant que c'est exactement ce qu'il nous fallait. Vous pensez avoir loupé quelque chose ? Que nenni. Magique, non ?

Penchons-nous maintenant, si vous le voulez bien, sur ce que l'on nous propose. On nous avait parlé d'un nouveau règlement du cimetière en fin de législature interdisant l'inhumation des urnes. Nous n'en avons pas vu la couleur. Me baladant dernièrement dans ce lieu, j'y ai donc vu des inscriptions datant de 2019 et de 2020.

On reconnaît, paraît-il, les grandes civilisations à ce qu'elles transmettent et aux valeurs qui y sont liées. Que nous propose-t-on donc ? Une mutation en un lieu de mémoire et de recueillement. C'est peu clair, c'est flou, c'est creux, c'est follement 2020. Il est donc impossible d'appeler un chat un chat et un cimetière un cimetière. Alors que lorsqu'il s'agit de la Basilique de Sous-le-Scex, qui n'a plus grand chose d'une basilique mais qu'on peut y mettre 3 bancs, 4 chaises et un peu de publicité, tout le monde applaudit. Ainsi donc, quand on parle de paix des morts, de foi et de transcendance, on nous répond "Espaces verts, loisirs et cèdre de l'Himalaya". C'est très bien dit, il ne manque plus qu'un Selecta.

Lorsque l'on demande un planning intentionnel de réalisation, nuit et brouillard. C'est un mélange entre "on verra" et "on ne souhaite pas vous le communiquer". Les connaisseurs apprécieront, surtout au vu de ma première remarque sur les inhumations récentes.

Il a été demandé si les familles pourraient être consultées concernant l'enlèvement des tombes. On a répondu un charabia administratif oiseux visant à faire comprendre que non on s'en foutait un peu et qu'au fond, le plus important, c'est que l'on n'exhumerait pas les corps. Ah ça, cela va leur faire une belle jambe aux familles ! Imaginez un peu la scène "Tu te souviens de pépé, Jessyfer ? Celui qui avait un tout petit monument tout simple que la ville a démolie parce que l'on n'avait pas les moyens de lui faire un gros mausolée ? Ton gentil pépé. On a enlevé sa tombe mais c'était pour le bien commun. Il est toujours là d'ailleurs, juste sous la poubelle pour les crottes de chien à côté des 2 types qui boivent une bière en fumant du CBD. Quel délicieux tableau !" Voilà, en Ville de Sion des gens mettent des lumignons sur les souches d'arbres qu'on abat. Certains trouvent cela niais. Je trouve cela plutôt touchant. L'occasion nous sera peut-être offerte de voir si l'indignation, si chère à beaucoup de monde, est vraiment à géométrie variable. Si la promesse d'un espace vert que l'on se paie sur le dos des familles en deuil fera oublier qu'il existe d'autres endroits que l'on pourrait verdir comme les cours d'école par exemple, et que, qui sait, quelques téméraires viendront peut-être s'enchaîner aux grilles et aux tombes pour éviter qu'on les bazarde. Cela aura bonne mine à la une du Nouvelliste, les petites mémés assises sur la tombe de leur amant (oui je sais les petites mémés sur la tombe de leur amant, cela fait un peu transgressif mais c'est ma dernière séance alors je ne boude pas mon plaisir) et que les policiers délogeront en leur expliquant que c'est pour le bien commun. Je ne serai plus là pour le voir. Et j'espère qu'une future association pour la sauvegarde du futur cimetière de Saint-François aura à cœur de suivre avec l'attention la plus pointilleuse la suite de ce dossier. Je vous remercie pour l'attention que vous avez portée à ma brève bafouille et vous souhaite à tous et à toutes le plus beau des Noël's auprès de celles et ceux que vous aimez et dans le souvenir des disparus qui vous sont chers.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Lorsque l'on traitera des amendements, on parlera de cette question du cimetière puisque c'est effectivement un point qui avait posé problème lors de l'examen en 2017 et dans le débat final, on exposera notre position globale sur l'ensemble des éléments.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons passer au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière s'expriment en appuyant sur la touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 51 oui, 2 non, 0 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Je ne reviens pas dans le cadre du rapport sur la question de la procédure puisqu'elle va être éclaircie par Madame la présidente lors des votes qui vont suivre.

Généralités : le projet a été modifié et adapté suite à la première décision du Conseil général de 2017. Ces modifications vont dans le sens souhaité, notamment en séparant la gestion territoriale du cimetière Saint-François du reste du quartier. De même, la différenciation dans le RCCZ des zones de protection "Nature et sites bâtis" permet de clarifier un certain nombre de points. De même, le petit secteur Saint-Georges est dorénavant affecté à la zone Vieille Ville. Toutefois, le plan de quartier aurait mérité d'être plus clair et plus visible tant dans sa représentation cartographique que dans son texte réglementaire.

La commission a ensuite posé un certain nombre de questions dont je vous laisse prendre note dans le cadre du rapport, notamment la question du cimetière qui a posé un certain nombre de questions non

pas techniques mais plus émotionnelles comme on a pu se rendre compte avec l'intervention de notre cher collègue, Monsieur Gachnang.

Analyse et amendement : article 72 et 72 quater RCCZ. La commission propose 3 amendements dans le cadre de ces articles 72 et 72 quater, notamment pour l'article 72 quater lettre a): il est nécessaire d'ajouter la notion de voie historique dans le cadre des éléments à protéger.

Concernant les lettres c) et d), un amendement va être également proposé, et concernant principalement le cahier des charges de la partie du cimetière, la CEU a été très partagée. Vote à égalité sur le maintien d'une phrase qui va être débattue dans le cadre d'un amendement puisque la commission n'a pas pu se départager. Elle propose que le Conseil général délibère lui-même pour savoir si l'on doit maintenir ou non cette phrase.

Concernant le plan de quartier des Capucins, le projet semble bien organisé, même si la lecture reste complexe. L'objectif de l'alignement architectural le long de la route du Rawyl est salué. Le plan de quartier est complet afin de respecter le développement harmonieux de la route du Rawyl, du secteur du Couvent des Capucins, mais reste très complexe et les contraintes mises en œuvre vont-elles réellement permettre la construction de nouveaux bâtiments ?

Conclusion de la commission et vote final : la CEU a analysé ce dossier et vu les remarques formulées propose tout d'abord les amendements, notamment pour la partie des modifications des articles du RCCZ. La CEU se félicite d'avoir posé en 2017 les bonnes questions qui ont permis d'apporter une réelle amélioration, notamment pour le secteur du Couvent des Capucins et salue le travail de la ville dans le cadre du projet du plan de quartier. La CEU est un peu déçue des réponses apportées par la ville, notamment concernant la question du cimetière.

La commission, dans son travail, constate que ce dossier a été amené de manière très technique alors que de fait il est très émotionnel.

La CEU propose donc de valider les 2 premiers amendements qui vont vous être soumis à l'unanimité des 11 membres présents et, comme mentionné, pour le troisième amendement elle n'a pas pu se départager avec 5 oui, 5 non, 1 abstention.

La Commission a accepté le message de la modification partielle du PAZ/RCCZ, ainsi que du plan de quartier du Couvent des Capucins par 9 oui, 0 non, 2 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Comme il est fait mention dans le rapport de la CEU, nous allons voter ce message en deux temps. D'abord, la modification partielle du PAZ-RCCZ "Couvent des Capucins, Saint-Georges (Sitterie)", incluant le cahier des charges de la zone à aménager "Cimetière de Saint-François". Puis, on traitera le plan de quartier révisé du secteur "Couvent des Capucins".

Nous passons à la modification partielle du PAZ-RCCZ "Couvent des Capucins, Saint-Georges (Sitterie)" incluant le cahier des charges de la zone à aménager "Cimetière de Saint-François". La CEU a déposé 2 amendements sur l'article 72 quater. Monsieur Turatti, je vous prie de nous présenter l'amendement concernant l'article 72 quater, lettrine a).

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission s'est effectivement posé la question concernant la protection des voies historiques dans le cadre de l'article 72 quater qui protège les sites bâtis. Il propose de modifier la lettrine a) comme suit : "les zones de protection des sites construits ont pour but de protéger les localités typiques, les lieux et *voies historiques* et les monuments culturels".

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC soutiendra les 2 amendements retenus par la commission, à savoir :

- celui visant à protéger les voies historiques, puisqu'il correspond à la volonté du service selon la réponse figurant au rapport de maintenir les cheminements existants et que le développement des axes de mobilité douce fait partie des préoccupations du plan directeur communal.

- celui visant dans les zones de protection du bâti à permettre à la commune d'établir un plan d'affectation spécial puisqu'il permet d'englober tout nouvel objet figurant dans une telle zone, sans devoir systématiquement modifier l'article y relatif du RCCZ.

La mention du cahier des charges "Saint-François", figurant dans les annexes, disparaît dans l'article mais les annexes du règlement ne sont pas directement citées dans les autres articles du RCCZ. Ce n'est donc pas un problème. Pour ce qui a trait au cahier des charges du cimetière, notre groupe soutiendra là aussi l'amendement. Le sujet a été largement commenté par les groupes en décembre 2017, par Monsieur le conseiller Gachnang à l'époque et aujourd'hui aussi et par Monsieur le Président. Notre groupe avait réservé ces considérations pour l'examen du présent plan de quartier. Je peux affirmer ici que la volonté de valoriser le cimetière comme site historique, emblématique et maillon de l'art funéraire sédunois correspond parfaitement à nos attentes quant à l'avenir de ce site.

Dès lors, le second objectif mentionné nous apparaît inutile puisque le premier permet déjà de conserver l'identité du lieu sans considération pour sa fonction définitive. L'amendement n'entrave pas directement la commune mais permet à ceux qui le soutiendront d'attirer l'attention de la Municipalité sur notre souci de préserver la paix des morts, d'éviter les projets dénaturant par trop la fonction initiale du site et de voir pris en considération les attentes des familles ayant un parent sis dans le périmètre. Alors, j'aimerais juste faire une remarque sur ce qui a été dit concernant la nature émotionnelle de ce débat. C'est toujours un moyen de court-circuiter une argumentation que de dire : "Oh, mon Dieu ! Que d'émotions, que de pathos, revenons les pieds sur terre". Alors, non ! Il y a des arguments assez factuels qui ont été énoncés, en 2017, j'espère dans mon intervention, j'en ai trouvé dans celle de M. Gachnang, j'espère qu'il y en aura d'autres qui le feront. Donc, examinons-les plutôt que de cacher cela sous la notion d'émotion.

Le groupe UDC ne souhaite cependant pas faire de cet amendement un prétexte à refuser les objets soumis ce soir. Nous le défendons avec conviction mais en cas de non-acceptation de l'amendement plutôt que d'accepter l'objet, ce que nous désirons car le cimetière n'est pas le seul enjeu de ce vote, nous opterons simplement pour la liberté de vote, ménageant ainsi les convictions de chacun au sein de notre groupe.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance du message sur la modification partielle du PAZ/RCCZ et procédures y relatives, ainsi que les amendements proposés par la CEU. Ce message est hautement technique. Aussi, nous remercions vivement le travail de la CEU qui a traité et traduit la teneur du message pour des gens moins initiés.

La proposition qui nous est faite ce soir est l'aboutissement d'un long périple en conséquence de notre décision de dissocier les procédures de PAZ/RCCZ et du plan de quartier. Cela aura permis toutefois d'apporter quelques éléments complémentaires à ces outils complexes d'aménagement.

Notre groupe acceptera le message ainsi que les amendements 1 et 2 proposés par la CEU et aura la liberté de vote pour le troisième amendement qu'il juge, malgré tout, la teneur plus émotionnelle. Je vous remercie pour votre attention.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG Nous tenons à saluer le bon travail de la CEU qui a étudié ce dossier depuis bientôt 2 ans, pour son analyse approfondie et la pertinence des questions qui ont permis d'amender et de clarifier un certain nombre de points. Le travail de cette commission est de première importance car nous sommes dans une période de développement et de densification intense. Il est essentiel pour nous que la Municipalité s'engage à suivre des objectifs et règlements que l'on se donne et qu'elle donne aussi les moyens de les faire respecter.

L'AdG se félicite d'avoir notamment incorporé le message de notre postulat concernant la préservation des chemins pédestres par la différenciation dans le RCCZ des zones de protection nature et sites bâtis. La commission environnement nous présente 3 amendements. Deux dans la première partie du message et un dans la deuxième partie. L'AdG accepte les deux premières propositions de modification, c'est-à-dire le premier amendement par l'ajout, à l'article 72 quater lettre a), de la notion des voies historiques. Cette mention est importante car elle réaffirme la volonté de protéger et de maintenir nos chemins pédestres dans cette zone, en particulier celui du Chemin de la Ronde qui passe derrière le mur du Couvent des Capucins.

Le deuxième amendement, par la modification d'un ajout à la lettre b), complément apporté par la ville qui précise la notion juridique du plan d'affectation spécial établi par la commune selon la procédure prévue par le droit cantonal applicable et d'ajouter à la lettre d) un cahier des charges pour le secteur du cimetière. Quant au troisième amendement qui concerne la proposition de supprimer ou de maintenir la phrase "accompagner la mue du cimetière en lieu de mémoire et de recueillement" dans la partie des objectifs lettre b) des mesures d'aménagement du texte du cahier des charges, notre groupe reste très partagé. D'une part, le fait que l'entier du cimetière ne soit pas considéré comme un site historique, cette notion se limitant principalement à la valorisation du cimetière du Ritz, et, d'autre part, sur les interrogations et les incertitudes qui pourraient accompagner la conversion du cimetière dans le futur plan d'aménagement comme un lieu de mémoire et de recueillement. Ce point restant très sensible et émotionnel pour certaines personnes, l'AdG laissera donc la liberté de vote pour ce dernier amendement.

Varone Gérard, Conseiller général, PDC. Ce message avait été refusé en 2017 par cette même assemblée mais la nouvelle mouture proposée par le Conseil communal est beaucoup plus claire en séparant le cimetière Saint-François et le reste du quartier et en faisant ressortir la zone de protection "nature et sites bâtis". Ce message enregistrait 3 amendements proposés par la CEU. Les 2 premiers amendements qui ont été présentés sont justifiés et il est normal de maintenir dans le règlement uniquement le principe de l'obligation de réaliser un plan d'affectation spécial et établi par la commune dans le cas de cette superposition de zones.

Le troisième amendement nous demande de nous prononcer sur un sujet beaucoup plus sensible qui est l'avenir du cimetière Saint-François et comment nous voyons son évolution par la phrase "accompagner la mue du cimetière en lieu de mémoire et de recueillement". Cette phrase a donné lieu à beaucoup de discussions. En cause, la délimitation entre le cimetière Saint-François et le cimetière du Ritz. Le fait que l'entier du cimetière ne soit pas considéré comme historique.

Le groupe PDC accepte les 3 amendements et vous propose d'en faire autant. Merci de votre attention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Un remerciement tout d'abord aux services et bureaux qui ont été chargés de retravailler sur ces documents et qui ont permis de finaliser le dossier au cours de la même législature. Le travail de modification effectué est pleinement satisfaisant et répond aux demandes faites par le Conseil général en 2017. Il permet à la fois de développer un quartier tout en préservant le site historique des Capucins. Situé au nord de la ville, en bout de vieille ville et passage obligé pour le futur pôle musique, ce site devient stratégique et il est normal d'insister pour un développement harmonieux et réfléchi du secteur.

La CEU a effectué une lecture attentive du nouveau message de modification partielle du PAZ et du RCCZ et son analyse précise permet d'avoir un document utile pour ce quartier mais également pour des sites ayant également un cachet historique et une importance paysagère. Aussi, Les Verts approuvent les amendements proposés par la CEU pour l'article 72 quater "Zone de protection des sites construits", soit l'ajout des voies historiques à l'alinéa a). Il est en effet important de tenir compte des accès faisant partie intégrante des localités typiques et accès aux monuments culturels. En supprimant une partie de l'alinéa d), la commune s'assure que la zone de protection des sites construits peut être proposée sur d'autres lieux. Par exemple, au centre de certains quartiers historiques, lieux culturels, centres de village ayant un cachet à préserver, évitant ainsi une nouvelle procédure de modification du RCCZ.

Concernant l'avenant au règlement communal des constructions et des zones avec le cahier des charges PAD cimetière Saint-François, la CEU n'a pas réussi à se déterminer sur l'amendement proposant de supprimer la phrase "accompagner la mue du cimetière en lieu de mémoire et de recueillement" sise dans les objectifs du cahier des charges. Le sort du cimetière Saint-François est plus sensible car pour la plupart des Sédunois, un proche, une connaissance y repose.

On ne peut nier le fait que certains monuments sont laissés à l'abandon. Cependant, de nombreuses familles continuent d'entretenir les tombes, d'autant plus que des urnes ont pu être placées sous les tombes existantes tout récemment. Aussi, la transformation d'un cimetière en un parc public mémoriel se doit d'être lente et mesurée. L'idée d'un parc public mémoriel, telle que proposée par le projet "repose en ville", peut jouer un rôle dans la trame verte urbaine. Mais ce parc pourrait garder de son mystère et du mystère propre au cimetière en laissant les tombes se recouvrir naturellement de végétation, en laissant la libre expression de la fleur sauvage et permettre le développement de la biodiversité et l'embellissement naturel du cimetière.

Au-delà de considérations paysagères, le règlement des cimetières de la Commune de Sion, validé par le Conseil général en 2015, doit être impérativement modifié. En effet, le cimetière Saint-François est soumis actuellement aux mêmes règles que les autres cimetières communaux. Il est ainsi clairement autorisé à y déposer des urnes en achetant une concession pour 25 ans, renouvelable de 5 ans en 5 ans. Aussi, le groupe des Verts propose d'accepter l'avènement du RCCZ, article 72 quater, cahier des charges, PAD du cimetière Saint-François, tel que proposé, à la condition qu'il y ait une modification du règlement des cimetières de la Commune de Sion qui spécifie clairement le sort du cimetière en question. Merci de votre attention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Il est effectivement prévu de venir vers vous avec une nouvelle mouture du règlement sur les cimetières qui devrait intégrer la modification souhaitée.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui désirent ajouter la notion de "voie historique" appuient sur la touche verte, contre touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous acceptez cet amendement par 55 oui, 0 non, 0 abstention.

Nous passons au prochain amendement, à l'article 72 quater lettrine c) et d). Suite à un entretien avec Monsieur le président et Monsieur le rapporteur de la CEU, il y aurait des modifications à y apporter. Je passe la parole à Monsieur Turatti pour vous en faire part. Il est clair que c'est notre Conseil général qui décide ou pas de ces modifications. On verra donc après la présentation ce que l'on fera avec cette modification.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Pour revenir à cet amendement qui a déjà été débattu au sein du conseil, il s'agit simplement de supprimer cette notion de lieu. Comme vous le voyez, la lettre d) pour le couvent des Capucins et le cimetière Saint-François, les plans d'affectation spéciaux sont établis par la commune. Il s'agit donc de supprimer cette mention-là. Après consultation avec les services de la ville, on a déjà identifié une faute d'orthographe qui va être corrigée.

La ville propose de clarifier cette question des plans d'affectation spéciaux établis par la commune en rajoutant cette notion dans la lettre b) "le plan d'affectation spécial est établi par la commune selon la procédure prévue par le droit cantonal applicable". C'est simplement la même notion qui avait été proposée par la commission.

De même, la lettre c) serait non-modifiée et dans la lettre d) on maintiendrait quand même "la question du cimetière Saint-François est soumis au cahier des charges annexé au présent règlement". Effectivement, cette notion de mentionner le cahier des charges d'une zone aménagée n'est pas contraire et ne mettrait pas en péril ou en discussion ce qui avait été proposé par la CEU. La CEU a validé ces nouveaux textes d'amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Ce que l'on va devoir faire formellement, c'est de décider si vous êtes d'accord de voter sur la nouvelle formulation ou si on vote sur l'ancien amendement. Y a-t-il des prises de parole ou des questions par rapport à cela ? Non.

Je vous demande donc formellement "êtes-vous d'accord de voter sur la nouvelle modification de la CEU ?" Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent la nouvelle version appuient sur la touche verte, de voter sur l'ancienne version la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous acceptez de voter sur la nouvelle formulation par 53 oui, 0 non, 1 abstention.

Tous les groupes ont fait les prises de parole pour les 3 amendements. Y a-t-il de nouvelles prises de parole par rapport à ce nouvel amendement. Je n'ai pas de prise de parole. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce nouvel amendement appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous acceptez cet amendement par 53 oui, 0 non, 0 abstention.

Enfin, la CEU a déposé un amendement sur le cahier des charges au point b) "mesures d'aménagement, objectifs". Monsieur Turatti, veuillez présenter l'amendement de votre commission.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Sur la question de suppression de la phrase "accompagner la mue du cimetière en lieu de mémoire et de recueillement", la CEU n'a pas pu se départager, et a donc voté à égalité. On a proposé que ce soit le conseil qui décide de cette modification.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent cet amendement appuient sur la touche verte, contre touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est accepté par 34 oui, 18 non, 3 abstentions.

L'article 72, les autres lettrines de l'article 72 quater et le cahier des charges n'ont pas fait l'objet d'autres modifications. Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole sur ces objets ?

J'ouvre la discussion générale sur la modification partielle du PAZ/RCCZ "Couvent des Capucins, Saint-Georges (Sitterie) incluant le cahier des charges de la zone à aménager, Cimetière de Saint-François".

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, AdG. La création d'une zone réservée dans le secteur du Couvent des Capucins, respectivement en 2013 pour le secteur Saint-Georges, a permis à la Ville de Sion de se donner le temps d'un vrai travail de requalification du quartier. Le projet de PAZ de 2017, amendé tel que présenté aujourd'hui, bénéficie autant des distinctions faites entre "protection du bâti et de la nature" que de celle des zones du cimetière Saint-François, du Couvent des Capucins et de Saint-Georges, ainsi que d'un important travail de coordination entre la ville, le canton, les politiques, les habitants et opposants du quartier et les professionnels.

Il protège à la fois le site du Couvent des Capucins et de Saint-Georges, et l'identité de la ville du 20ème siècle s'en trouve renforcée puisque la quasi-totalité du bâti est digne de protection.

En ce qui concerne le cimetière du Ritz et de Saint-François en particulier, nous souhaitons que la préservation du cèdre du Liban, arbre remarquable il est vrai, s'accompagne également de celle des arbres centenaires du cimetière, moins prestigieux. Les années de vie de ces arbres seront aussi précieuses à la fraîcheur du lieu qu'à sa beauté, préservant ainsi le paysage et la nature du lieu. La perméabilité du site Saint-Georges - Couvent des Capucins permettra des passages plus sécurisés des habitants et plus particulièrement des écoliers qui se déplacent entre les quartiers de Gravelone et de Platta.

A noter encore que l'AdG attend avec impatience la communalisation et l'aménagement de la route du Rawyl entre la zone Saint-Georges et celle du Couvent des Capucins, et cela à la fois dans la perspective du projet d'agglomération Sion tel qu'exprimé dans le rapport de la CEU et du PAZ modifié. Alors qu'en 2017, la même CEU se posait la question de l'opportunité d'une liaison piétonne traversant la route du Rawyl, elle prend tout son sens en 2020, alors que les discussions de sa requalification vont bon train. Les modifications partielles du PAZ/RCCZ, incluant le cahier des charges du secteur du cimetière Saint-François, sont acceptées à l'unanimité par le groupe AdG.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Comme annoncé dans ma précédente intervention et au vu du résultat du vote sur l'amendement du cimetière, le groupe UDC accepte donc l'objet qui nous a été soumis ce soir. Nous constatons que les modifications qui ont été apportées correspondent aux demandes issues des délibérations du Conseil général de décembre 2017. Je ne reviendrai donc pas sur ce qui avait déjà été dit à l'époque. Nous constatons que les modifications apportées à la zone de protection de la nature, à la zone de protection des sites construits, correspondent aux exigences légales et nous permettent de protéger efficacement les secteurs de notre ville, qu'il s'agisse des localités typiques, des lieux historiques et des monuments culturels.

Les objectifs poursuivis dans les plans de quartiers nous satisfont aussi. Les valeurs patrimoniales sont reconnues et la Municipalité reconnaît les besoins de maintenir une qualité architecturale en respectant la sensibilité des sites, embellissement et conservation des objectifs qui nous agrément.

On restera cependant attentif aux développements futurs pour cette requalification du cimetière. Merci de votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de ce message. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent la modification partielle du PAZ/RCCZ "Couvent des Capucins, St-Georges (Sitterie) incluant le cahier des charges de la zone aménagée Cimetière de St-François", amendée par les 3 articles appuient sur la touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez accepté la modification des 3 amendements par 53 oui, 0 non, 1 abstention.

Nous continuons l'étude de ce message par le plan de quartier révisé du secteur "Couvent des Capucins" et j'ouvre la discussion générale sur cet objet. Je n'ai pas de prise de parole. Nous pouvons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le plan de quartier révisé appuient sur la touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous acceptez le plan de quartier révisé par 54 oui, 0 non, 0 abstention.

Ce plénum a donc accepté la modification partielle du PAZ/RCCZ "Couvent des Capucins, Saint-Georges (Sitterie), le cahier des charges de la zone à aménager Cimetière de Saint-François et le plan de quartier révisé Couvent des Capucins.

III- Informations de la Municipalité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Les informations vont se dérouler en 3 temps : l'idée est de vous présenter, dans un premier temps, le bilan de législature au travers de la petite roue vertueuse que vous connaissez. Dans un deuxième temps, Madame la conseillère Marylène Volpi Fournier viendra vous présenter les lignes directrices de la politique économique de Sion. On avait déjà eu une présentation de la partie touristique, là on est sur le volet économique et puis dans un troisième temps, je reprendrai la parole pour des informations un peu plus générale de la Ville de Sion.

Le plan de législature est un exercice un petit peu nouveau pour le Conseil communal. C'est la première fois qu'on l'a réalisé sur une législature qui se termine. L'idée était de décloisonner les différents services et les différents dicastères pour apporter un maximum de transversalité dans notre action politique. Il y

a 12 champs prioritaires. On les a passés les uns après les autres. 37 objectifs, 117 mesures. On voit qu'une grande majorité des mesures ont été réalisées ou sont même pérennes. L'intégralité des 117 mesures sont donc en cours de réalisation.

Si je prends le premier chapitre, "le vivre ensemble", il y a toute une série d'objectifs qui ont été atteints en ce qui concerne la réinsertion socio-professionnelle, la crèche des châteaux, la pouponnière valaisanne que vous avez inaugurée avec nous et, élément important, la politique des aînés qui est en cours d'implémentation avec des démarches participatives.

En ce qui concerne le patrimoine de la ville, le gros travail réalisé par le Conseil municipal qui avait déjà commencé lors de la précédente législature est l'inventaire du patrimoine bâti extra-muros. Aujourd'hui, c'est quelque chose que vous avez validé et qui est en cours d'homologation auprès du Conseil d'État. Nous poursuivons le Conseil d'État avec assiduité pour qu'il puisse nous livrer cet inventaire afin de pouvoir libérer certaines constructions et permettre la réalisation des différentes conséquences et objets en lien avec ce patrimoine. La plateforme "Flash", plateforme multi-services entre la culture, le tourisme et les archives, qui veut valoriser notre patrimoine avec la dernière mouture Dolce Città que vous connaissez, donc plateforme numérique, et puis l'inauguration ou la rénovation de la basilique sous le Scex à laquelle vous étiez également invités.

En ce qui concerne l'amélioration des services aux citoyens, vous avez accepté de rénover un bâtiment pour accueillir notre future maison de ville avec la grande partie des services réunis afin d'offrir un vrai guichet citoyen. En termes de communication, une politique a été définie avec un nouveau site internet. Le Conseil municipal s'est déplacé régulièrement dans les quartiers pour aller prendre le pouls de la population. Une série d'espaces publics Bramois, Platta, Blancherie ont été réalisés ou rénovés avec une enquête participative sur la Ville de Sion.

La collaboration c'est quelque chose qui est important. On voit qu'aujourd'hui on doit changer d'échelle, on ne peut plus vivre seul au sein de notre ville. Il faut collaborer avec nos communes voisines, que ce soit pour des réseaux de transports d'agglomération, que ce soit pour la passerelle sur la Lienne qui va être inaugurée cette année encore ou que ce soit encore le projet de la passerelle sur l'A9 de l'hôpital du Valais qui va relier le parking des Échutes à l'hôpital et qui sera mis à l'enquête dans les prochains jours. Cette passerelle de mobilité douce permettra de connecter le pôle hospitalier avec le quartier de Champsec/Vissigen. Nous reviendrons vers vous avec un crédit d'engagement au tout début de l'année.

Éduquer et former, chose importante. Gros investissement de la part de la ville. Le chantier de l'agrandissement du centre scolaire de Champsec avec 10 classes, 2 salles de gym, une UAPE est en cours. On poursuit bien sûr l'assainissement des bâtiments scolaires communaux, que ce soit au niveau sismique et feu. Cette année, vous avez également donné votre accord à la création du pôle musical ou pôle musique avec un regroupement de l'HEMU, de l'EJMA, du conservatoire, de l'harmonie municipale et voir d'autres partenaires sur les locaux de la Sitterie dès que la HES ou la HEI aura quitté les lieux pour rejoindre le sud de la gare.

En ce qui concerne la vie culturelle, la nouvelle salle de concert et de congrès est en route puisque le chantier de Cour de gare a débuté. Je vous rappelle que l'échéance de livraison est fixée à septembre 2024. Cette salle de 600 places aura une double fonctionnalité puisqu'elle pourra en même temps recevoir des congrès et avoir une qualité acoustique qui permettra d'avoir une saison culturelle et musicale remarquable. L'église des Jésuites a été réaménagée en fonction des différents usagers, la rénovation de la Ferme-Asile, c'est quasiment 2 millions qui ont été investis pour rénover le restaurant et revoir certains locaux fonctionnels. Vous savez que la ville est devenue totalement propriétaire de cette infrastructure au cours de la législature dans le cadre de la dissolution de la société de l'Hôpital-Asile. Vous vous en souvenez, on s'est réparti les différents biens entre la Bourgeoisie et la Ville de Sion. A noter notre volonté de soutenir l'activité culturelle, notamment en ce qui concerne la formation par différentes subventions.

La sécurité, élément important avec la création de la police régionale des villes du centre. Le comité est présidé par notre collègue Cyrille Fauchère. La sécurité à la gare CFF, on s'en est occupé. Je ne suis pas sûr que l'on ait vraiment atteint l'objectif. Nous sommes tous conscients qu'il y a encore du travail,

on cherche des solutions mais un certain nombre de mesures ont été prises et nous allons continuer à le faire. La certification "Qualité des ambulances", ce que l'on appelle certification Optimiso qui permet de pouvoir confirmer les différentes pratiques a été mise en place.

En ce qui concerne le sport et la jeunesse, la piscine de la Blancherie avec un crédit d'engagement que vous avez accepté et qui va, sur plusieurs années, à coup de 1 mio, 1,5 mio par année, comme on l'avait fait pour le Stade de Tourbillon, permettre d'avoir une infrastructure, une piscine qui, en 2022, sera centenaire. On prend donc soin de nos aînés en termes d'infrastructures sportives. Open Sunday, les Sédunes estivales, des activités pour la jeunesse afin que les jeunes puissent utiliser des infrastructures, surtout en fin de semaine ou le dimanche, et qu'ils aient la possibilité de s'ébattre de manière encadrée et en toute sécurité. Le renouvellement des labels, comme le label "Commune en santé" ou "Ville, amie des enfants". Ce ne sont pas simplement des labels. Ce sont des actions qui tous les jours guident les interventions des différents services et qui permettent de faire du benchmark, de s'inspirer de bonnes pratiques qui sont faites par d'autres communes qui sont également labellisées et de guider notre action.

Trier. La taxe au sac a été mise en place pendant cette législature, toute la campagne de communication "Trions malin" a été faite par la ville avec de bonnes pratiques qui ont été échangées. Et puis, le label no littering qui a été obtenu par la ville pour gérer certaines zones un petit peu plus chaudes.

En ce qui concerne le développement du tissu économique, le canton et la ville ont défini une stratégie de l'aéroport de Sion qui vous a été présentée. L'avenir de l'aéroport de Sion se jouera dans ces mêmes travées par le Conseil général mais aussi par le Grand Conseil dans le cadre de l'acceptation de la loi sur les transports qui devrait voir cette infrastructure cantonalisée à cette occasion et avoir des incidences financières positives pour la Ville de Sion dans le cadre de la pérennité de cette infrastructure touristique et économique. La marque territoriale ImpulSion, une étude sur l'attractivité du cœur de ville avait été faite par le professeur Babey avec un certain nombre de conclusions qui vous ont aussi été présentées et puis les lignes directrices du tourisme qui ont également été présentées devant votre plénum.

En ce qui concerne le domaine énergétique, le chauffage à distance avance. Je vous rappelle que c'est un gros projet. La première phase avec 50 mios d'investissements, la deuxième phase avec à peu près le même montant. Près de 100 mios d'investissements. On viendra vous faire un petit point de situation en début d'année. La bonne nouvelle, c'est qu'aujourd'hui, on a des clients pour toute la chaleur qui est produite par l'UTO. L'UTO fait les investissements et va pouvoir livrer ces kWh de chaleur. Le chauffage à distance va les acheter, les transporter (on doit encore relier l'UTO au pôle hospitalier) pour pouvoir irriguer la Ville de Sion selon une planification que vous avez également validée. Je vous rappelle que c'est quasiment 10'000 habitants qui seront demain alimentés par du chaud ou du froid puisque l'on voit que c'est une thématique qui est de plus en plus importante. Aujourd'hui, on amène déjà du froid et du chaud, notamment au Campus Energypolis et aux CFF. Les travaux sur l'avenue de Tourbillon nous permettent, avec la centrale d'appoint de OIKEN, de pouvoir déjà livrer de la chaleur. Les 3 chaudières qui sont inscrites dans le nouveau parking de l'hôpital vont bientôt pouvoir se connecter avec l'hôpital du Valais et la SUVA. En ce qui concerne l'acquisition de participations dans la production d'énergie, il est vrai que nous avons eu une fenêtre d'opportunité assez favorable quand AXPO et Alpiq se posaient beaucoup de questions sur l'avenir de leurs participations et de leurs portefeuilles. La ville a saisi la balle au bond et a acquis 50% de Lizerne et Morge. Cet aménagement s'est révélé très rentable dès les premières années parce que le prix de l'énergie est remonté assez rapidement. Il a tendance maintenant à retrouver quelques couleurs et on a poursuivi l'œuvre de nos prédécesseurs qui ont fait des investissements dans les barrages. On viendra aussi vous présenter cette politique énergétique afin que vous ayez toute la vision entre le chauffage à distance, entre les aménagements, les mesures rationnelles d'énergie, bref toutes les composantes qui font que ce paysage énergétique évolue beaucoup, notamment avec la loi sur le CO₂. Il y a de gros enjeux en termes de politique énergétique pour la Ville de Sion. Je dirais que cette acquisition a été profitable.

Le dernier chapitre, c'est le développement de la ville, donc la liaison Plaine/Montagne. On est en train de traiter les oppositions concernant l'approbation des plans et la demande de concession. On a un

délai jusqu'à la fin mars pour le faire. Concernant l'autre dossier de la reconnaissance transport régional voyageur, on est dans l'attente des nouvelles de l'office fédéral des transports.

Concernant le développement du Cône de Thyon, c'est un des objectifs que l'on a, avec un nouveau quartier, avec des discussions avec la commune de Vex pour travailler sur Thyon 2000. On a cette proximité avec certaines communes maintenant avec notre territoire qui monte jusqu'à 2'240 mètres d'altitude. Vous avez vu la décision consultative de la population. On verra si le Conseil municipal de Veysonnaz adresse à un moment ou à un autre une demande un peu plus formelle à la Ville de Sion. Ronquoz 21, c'est un très beau projet. Je vous remercie de votre soutien. C'est un dossier passionnant. On a un bureau célèbre, Herzog et de Meuron, Michel Deville, des gens qui réalisent des objets un petit peu partout dans le monde et qui ont surtout une force de travail et de frappe. La ville est vraiment dans un dialogue très étroit avec ce bureau. On s'est vu très régulièrement et, aujourd'hui, on avance, que ce soit sur des zones bien particulières, la place sud de la gare, la sous-station électrique qui doit changer, la zone Provins ou le cordon boisé. On est vraiment dans le concret. On parle de distance entre les arbres, de largeur des pistes cyclables, d'accès pour charger un transformateur sous la sous-station. On commence vraiment à matérialiser ce que pourrait être cette zone ou un certain nombre de quartiers. L'idée est de revenir dans une démarche citoyenne. Vous avez dit que c'était un projet innovant, citoyen, que l'on souhaite partager avec tous les habitants mais aussi la population sédunoise. Il y aura une phase de consultation. Un des gros enjeux pour la ville, qui est un enjeu financier, c'est de trouver les modalités d'ingénierie financière pour permettre de partager la plus-value qui va être réalisée par les différents propriétaires fonciers de cette zone pour permettre à la ville de réaliser des infrastructures publiques (une école, une UAPE, des routes, des parcs publics). On doit absolument éviter que tous les propriétaires de la zone dégagent de la plus-value et qu'à la fin la ville n'arrive pas à réaliser les investissements qu'elle doit dans cette zone.

La stratégie vélo vous a été présentée, le concept de stationnement a aussi été travaillé par la ville. Nous reviendrons vers vous pour vous présenter ces différents éléments.

Le guide AcclimataSion est un guide qui est repris par l'office fédéral de l'environnement. C'est un guide de référence, de bonnes pratiques. Je vous rappelle qu'on le pratique pour la Ville de Sion et on aimerait aussi que les propriétaires privés puissent s'inspirer de ces différents éléments. Vous verrez dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ que ce sont des éléments qui sont importants.

Dernier élément. Si Ronquoz 21 subit une mue, il est clair que certaines entreprises devront peut-être trouver une autre localisation. C'est donc très important que l'on ait des zones à disposition pour ces entreprises. On veut garder ces emplois sur le territoire de la ville et là on est toujours dans l'attente de la procédure d'ouverture d'une nouvelle zone industrielle des Iles mais les choses vont dans le bon sens.

Voilà, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le bilan de cette législature 2017-2020. Le Conseil municipal va se remettre au travail dès le début de l'année prochaine pour un nouveau plan de législature 2021-2024.

Gianadda Isabelle, Conseillère générale, PDC. J'ai reçu un nouveau badge avec un nouveau logo de la part du CMS que je ne dois pas utiliser avant le 1er janvier. On m'a parlé d'une régionalisation du CMS.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Le canton souhaite des régionalisations de CMS. Cela a été fait dans le Haut-Valais, dans la région du Chablais et il y a effectivement une régionalisation des 5 CMS du Valais central.

Une nouvelle organisation a été faite avec de nouveaux statuts qui ont été discutés et votés. Cette régionalisation intervient effectivement à partir du 1er janvier 2021.

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Cette semaine nous avons eu une réunion de la commission formation. On nous a présenté le nouveau collège de la Planta. A cette occasion, on nous

a parlé d'un plan mobilité parce que c'était une de nos questions "comment allait être organisée la mobilité ?" Y a-t-il déjà un plan mobilité parce que l'on avait l'impression qu'il existait ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. La ville travaille et demande à tous les grands employeurs lorsqu'il y a plus de 50 collaborateurs de réaliser des plans de mobilité. Ce n'est pas la ville qui est le maître d'œuvre de ce nouveau collège, c'est le canton. J'imagine que le canton travaille sur un plan de mobilité. Notre architecte, Jean-Paul Chabbey, fait partie du groupe de travail qui est fait entre la ville et le canton et les architectes lauréats pour la mobilité autour de ce collège.

Je vais me renseigner si l'on a quelque chose de plus précis sur le plan définitif de mobilité. Tout ce que l'on discute ici, c'est-à-dire la passerelle entre le nord et le sud des voies pour connecter les voies 2 et 3 et permettre aux étudiants de fréquenter la rue de l'Industrie pour regagner le collège sont des éléments qui participent à la mobilité et à un plan mobilité. Je ne sais pas si le plan de mobilité est lié aux collaborateurs, c'est-à-dire aux enseignants qui vont se retrouver ou aux élèves. Je vais me renseigner et s'il y a des éléments qui sont établis, je les partagerai avec vous.

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. Je vous présente ce soir les lignes directrices de la politique économique de Sion après celles du tourisme. D'abord, un grand merci par rapport à ce qui s'est passé hier soir, c'est-à-dire l'acceptation du budget par rapport à ce dicastère qui va être doté maintenant d'un chef de service. Je vais vous présenter la boussole qui servira pour la partie économique de ce dicastère. Il y a eu, à partir du mois de mai, un mandat qui a été donné avec la même démarche que pour le tourisme. Des interviews ont été menés en Ville de Sion auprès de différents représentants du tissu économique avec plus ou moins 50 heures de discussion, de prise de PV et de réflexions pour arriver à une analyse des différents documents qui ont été mis à disposition par la municipalité et une définition de quelques lignes directrices qui vont s'inscrire dans l'intention stratégique de la Ville de Sion. Cela est important puisque la Ville de Sion a donné cette intention stratégique du Grand Sion et on a là une politique économique qui doit aussi entrer dans cette intention stratégique.

Les lignes directrices sont évidemment de la stratégie. Ensuite, il faudra les mettre en œuvre et là vous avez des objectifs fixés, les interventions opérationnelles nécessaires à des leviers de développement économique pour la Ville de Sion. Il faudra bien entendu redéployer la promotion économique, il faudra la restructurer pour faire en sorte qu'elle soit la plus efficace possible et puis bien sûr créer à long terme les initiatives pour les garder sur le sol séduis.

Dans ces lignes directrices, il fallait ne pas oublier les gens sur le terrain; ces gens sur le terrain sont nos partenaires cantonaux, les partenaires institutionnels. On a, par exemple, The Ark mais aussi les grands partenaires qui sont aussi fédéraux. On doit garder ces partenaires pour faire en sorte que l'on dynamise encore plus, si c'est possible, la Ville de Sion. L'objectif est d'accroître l'assiette fiscale pour avoir de la manne financière pour pouvoir mettre au service de la population et de l'économie locale les infrastructures performantes et de l'activité pour les habitants de la Ville de Sion pour créer des places de travail.

Les lignes directrices se déclinent en 9 points.

La première ligne directrice est de valoriser les compétences du pôle Energypolis. Pas seulement Energypolis mais aussi les HES qui se sont installées au sud de la gare. Cela fait un microcosme vraiment intéressant. On aura également le service immobilier et patrimoine (SIP) qui va émerger. On a là un outil qui est financé par la ville. Nous mettons beaucoup d'argent pour soutenir ce microcosme, il faudra que l'on en tire de la valeur ajoutée. Ce sera le rôle du dicastère n°2.

La deuxième ligne directrice est le projet SpArk. C'est un projet qui va mettre en place le pôle santé autour de l'hôpital. Ce sera quelque chose d'extrêmement innovant, le seul en Suisse. Un pôle santé avec de l'innovation autour du sport, de la santé et également de la SUVA et de la CRR. On aura un instrument qui sera porté et accompagné par la Fondation The Ark qui nous permettra de créer un centre d'innovation et d'attirer des start-up dans ce domaine.

La troisième ligne directrice est le tissu commercial qui est déjà au centre-ville. On a quasiment le plus grand centre commercial à ciel ouvert. Nous devons travailler encore plus avec les associations en place. Sion commerces et services, Gastrovalais, les associations des hôteliers, etc. On doit être à leur service et faire en sorte qu'ils se retrouvent avec notre dicastère et le travail qui est fait.

La quatrième ligne directrice est la possibilité de faire de l'aéroport un outil d'émergence d'entreprises en lien avec le secteur aéronautique. C'est une ligne directrice qui a été proposée pour le dicastère n°2 mais comme vous le savez, l'aéroport a passé dans un autre dicastère. Il y a là la partie économique mais qui sera en soutien au dicastère de Monsieur Bitschnau.

La cinquième ligne directrice est l'Espace Création. On doit réfléchir à sa future localisation puisque le bâtiment de la municipalité sera celui de l'ancien hôpital. Il y aura une relocalisation de l'Espace Création. On devra voir également quels sont les axes stratégiques qui lui seront confiés puisque celui de la technologie et celui de la santé, qui étaient au départ ceux de l'Espace Création et qui est un outil uniquement communal, sont aujourd'hui amplement pris par le canton et l'EPFL. Il est clair que l'on va devoir redéfinir les axes stratégiques de l'Espace Création communal.

La sixième ligne directrice est la création d'un incubateur des métiers pour la filière de formation professionnelle au sein de l'école professionnelle et technique des métiers avec l'EPTM. On a toute une série d'écoles, en particulier l'école professionnelle. Il y a, dans le positionnement de la Ville de Sion, les métiers de bouche qui nous intéressent. On aimerait créer cet incubateur des métiers et pas seulement penser uniquement au tertiaire pour la Ville de Sion.

La septième ligne directrice est la pérennisation des entreprises qui sont aujourd'hui établies sur la Ville de Sion et l'anticipation des conditions-cadres pour assurer leur développement. Monsieur le président vous a dit qu'il y aura une redéfinition de la zone industrielle et que des entreprises vont devoir se déplacer. On devra les accompagner et notre dicastère sera à leur service.

La huitième ligne directrice sera d'établir un catalogue de compétences accessibles à Sion. Ce sera de montrer et de vendre autour de nous, dans l'ensemble de la Suisse, ce catalogue de compétences avec tout ce qui est installé sur la ville. L'EPFL, la HES, la CRR, etc., mais également le bien vivre en ville de Sion et l'attractivité touristique. Faire en sorte que l'on puisse aller chercher des entreprises qui veulent s'installer sur notre territoire pour créer des places de travail et bien sûr avoir des retombées fiscales.

La neuvième ligne directrice sera de s'interroger sur cette appellation ImpulSion. Vous voyez que l'on va peut-être aller dans une autre direction. Cette 9ème ligne directrice sera la synthèse des huit premières. ImpulSion sera précisément la mise en œuvre des lignes directrices précitées. Lorsque l'on veut créer une marque territoriale, il faut vendre quelque chose aux entreprises et aux acteurs économiques de la ville pour qu'ils s'y retrouvent dans cette marque territoriale. C'est le déploiement de l'ensemble de ces 8 lignes directrices qui permettra de donner du corps à ImpulSion, et, dans ce sens-là, j'espère vraiment que le chiffre de 24 entreprises qui utilisent la marque ImpulSion puisse être dépassé et que l'on en aura à profusion.

Je vous remercie pour votre écoute et je suis volontiers à disposition. Vous avez ici un récapitulatif des 9 lignes directrices de la politique économique qui va nous guider sur le long terme. Ce n'est pas l'année prochaine que tout cela va pouvoir être fait. C'est vraiment une boussole, une direction qui est donnée. Pour chaque point, il y a un long travail à faire et on le déploiera le mieux possible.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR Merci infiniment pour cette présentation sur la stratégie de la politique économique. J'ai 2 questions. La première concerne la politique foncière qui, me semble-t-il, n'a pas du tout été abordée dans ces points stratégiques. Or, il me semble que pour un développement économique le plus judicieux, toutes les communes et le canton en particulier parlent beaucoup de politique foncière. Le président l'a d'ailleurs mentionnée dans le cadre du développement de la zone industrielle des lles.

Le deuxième point concerne les impacts que ces futures lignes directrices auront éventuellement sur le plan directeur communal. Est-il prévu qu'il soit révisible puisque certaines de ces mesures ou de ces lignes directrices pourront avoir un impact sur le territoire. Je pense à la question de l'aéroport. Est-ce que le plan directeur communal devrait ou pourrait être adapté ou modifié ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Il existe une politique foncière de la Ville de Sion. C'est un élément qui a été validé par le Conseil municipal. Tout cela est à mettre en relation avec les plans d'urbanisation et avec tout ce que l'on est en train de faire comme travail. Il va de soi que la collaboration entre la promotion économique et la gestion foncière doit être la plus étroite possible. Monsieur Debons partage aujourd'hui le même bureau que Monsieur Pellissier. Ils discutent ainsi des terrains qui peuvent être mis à disposition pour accueillir et accompagner le développement économique.

En ce qui concerne le plan directeur communal, vous le savez, c'est un document qui est, par nature évolutif, avec différents volets. Il y a des volets qui pourront être complétés. Chaque fois que l'on en jugera la nécessité, on apportera des modifications à ce plan directeur communal sur les volets qui seront impactés et on viendra vous les présenter.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. A propos du point 3, on parle du centre-ville mais est-ce que l'on désire développer aussi les quartiers, les villages périphériques ?

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. Le tissu commercial, diversifié et dynamique est en priorité le centre-ville mais il est clair que toute entreprise mérite d'être soutenue. Il va falloir faire en sorte que cela couvre l'entier des frontières communales en sachant encore une fois que la Ville de Sion va et est destinée à s'agrandir. Cela ira jusqu'à Salins, Les Agettes et peut-être plus loin suivant les demandes que l'on aura. On va devoir s'occuper de tous les villages ou de toutes les parties de la Ville de Sion.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Merci Madame Volpi pour cette présentation très intéressante. Quand on parle de relance économique ces jours-ci, en particulier suite à la crise sanitaire que nous traversons, au niveau européen aussi bien qu'au niveau national, on parle d'une reprise économique mais en effectuant une transition énergétique. C'est vraiment l'occasion maintenant de réorienter notre économie en visant la problématique du réchauffement et en adaptant notre système économique pour effectuer cette transition énergétique. Est-ce que vous allez penser ou que vous avez déjà commencé à intégrer cela dans votre stratégie ?

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. C'est évidemment sur le premier point que l'on va s'appuyer. On a toutes les compétences qui sont en train de se développer. On devient un véritable pôle de compétences, en recherche bien sûr. Notre rôle sera d'utiliser ces recherches, si possible sur la Ville de Sion de tout ce qui se fait dans Energypolis mais pas seulement dans Energypolis puisque l'on a aussi le Swiss Innovation Park qui nous permettra d'héberger des start-up qui viendraient de ces domaines-là. On a vraiment ces domaines de compétences, qui sont la préoccupation de la population valaisanne et suisse en général, qui sont sur notre territoire. On doit donc vraiment l'exploiter. C'est dans ce sens-là que l'on essaiera d'aller sans refuser les autres si elles désirent s'installer sur la Ville de Sion.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Si vous me permettez voici encore quelques informations. Tout d'abord, hier, vous avez à raison égratigné un petit peu le dicastère des affaires sociales et Monsieur le chef de service était très déçu. En contrôlant la réponse que l'on vous a apportée, on s'est aperçu que la chancellerie avait oublié une partie de la réponse qui devrait vous être apportée. Il y avait donc, effectivement, une deuxième page et je ne sais pas pourquoi elle ne vous a pas été transmise. J'assume volontiers en tant que Président cette erreur. *(note de la rédaction la réponse est jointe au présent PV)*

On a déjà corrigé le tir en adressant aux membres de la CEU la deuxième partie de la réponse à cette question et je propose que l'on mette au PV de ce jour, les différents éléments. Vous le verrez, ce sont les programmes d'ouverture des nouvelles UAPE, garderies ou compléments, que ce soit la

Pouponnière valaisanne, la nouvelle UAPE de l'OSEO, à Uvrier également quelques réflexions, la récré à Gravelone et puis bien sûr celle qui viendra accompagner à l'été 2022 l'agrandissement du centre scolaire de Champsec.

On l'a entendu, vous souhaitez une vision à 10 ou 15 ans. Il faut savoir que l'ASLAE a donné un mandat au bureau Azur pour avoir cette vision. Le bureau Azur avait déjà été consulté par la Ville de Sion pour déterminer le développement démographique et faire les bons choix en termes d'agrandissement des écoles en tenant compte du développement immobilier et du développement démographique. Cette planification à 10 ou 15 ans est en cours au sein de l'ASLAE. Voilà, j'espère que vous ne tiendrez pas rigueur au Conseil municipal ou à la chancellerie, que vous aurez une bonne partie de la réponse à vos questions et que vous rétablirez le bon travail du service dans le cadre de cette étude du budget.

En ce qui concerne d'autres informations, le canton a désigné un nouveau préfet et une nouvelle sous-préfète pour le district de Sion. Ce sont des gens importants qui réunissent les présidents d'un district régulièrement et qui n'ont pas simplement un rôle d'apparat et de figuration. Marius Dumoulin l'actuel sous-préfet deviendra préfet et votre collègue Delphine Pannatier Kessler, que je félicite tout particulièrement, deviendra sous-préfète.

Vous l'avez vu, depuis dimanche ou lundi, le nouvel horaire des bus sédunois est en route avec 4 lignes communales qui ont pris des colorations. La ligne bleue puisque l'on parle de l'eau, qui est cette nouvelle ligne qui va d'Aproz jusqu'à la gare de Sion, 2 fois par heure, qui dessert les lles et toute la zone industrielle. C'est une offre très intéressante pour Aproz. La ligne rose qui va de Châteauneuf au pôle hospitalier avec cette volonté d'avoir des lignes transversales pour permettre à terme d'avoir de véritables lignes d'agglomération qui iront d'Ardon jusqu'à Salquenen. La ligne verte qui va de Bramois jusqu'à Platta avec des cadences à 20 minutes. La ligne brune qui va de Gravelone jusqu'à la gare. Vous avez vu aussi que pour les lignes verte et rose le service a été étendu jusqu'à 23 heures. Il y a donc une véritable amélioration pour ces différentes lignes. En ce qui concerne Uvrier, les navettes autonomes à la demande devraient bientôt pouvoir être inaugurées et présentées. Vous suivrez cela dans la presse et l'information que l'on donnera aux habitants d'Uvrier dès le début de l'année.

Quelques informations concernant l'aide sociale à fin novembre. Le service des affaires sociales monitore cela avec beaucoup de précision. On est légèrement en dessous de 2019 et le montant des recettes est conforme à notre budget. On n'a donc pas d'explosion des demandes d'aide sociale. Cela ne veut pas dire qu'elles ne pourront pas arriver dans les mois à venir mais, à ce jour, il n'y a donc pas de signaux inquiétants par rapport à l'aide sociale sur le territoire sédunois.

Du côté du château de Tourbillon, il y a un projet de création dans la tour de garde d'un espace d'accueil avec un plancher. Ce projet a été autorisé et sera réalisé au printemps par la fondation du château de Tourbillon. Cela permettra d'offrir une infrastructure pour quelques events et permettre à la belle saison de pouvoir prolonger la vie sur le château.

Pra Bardy, un sujet important pour le quartier d'Aproz. On est à bout touchant d'un accord avec les riverains sur un certain nombre de points, de mesures organisationnelles pour essayer de voir dans quelle mesure certains jours il pourrait ne plus y avoir de tir ou certaines parties de journée ou certaines périodes de l'année. Il y a des discussions entre la place d'armes et les riverains. La ville accompagne toutes ces discussions. Le canton et la confédération ont signé une convention, la ville l'a cosignée aussi, d'une construction d'une halle pour tous les tirs à courte distance en 2024 aux casernes sur un terrain qui appartient au canton. Le fait de construire ou de mettre indoor ces différents tirs va réduire de 75% le nombre de coups tirés. Par contre, on va maintenir les tirs à longues distances sur le site de Pra Bardy mais avec des mesures qui devront être prises pour respecter les normes de l'OPB. C'est vrai que le dialogue est bon avec les riverains. On a des gens qui défendent l'intérêt de ce village d'Aproz, de ce quartier d'Aproz. A juste titre, la ville les soutient et les appuie. Que ce soit du côté de l'armée, que ce soit du côté du canton, il y a des décisions qui ont été prises rapidement. Quand on imagine que, en moins de 4 ans, il y aura une halle de tir financée par la confédération et le canton dont le coût se monte à quasiment 1 mio, on peut dire que l'action a été rapide et efficace.

Il y a eu une inauguration d'un couvert que la ville a cofinancé à côté de l'EMS de Gravelone. Si vous avez l'occasion de vous balader, c'est un magnifique couvert. C'est un lieu de vie et de partage. Il est à disposition pour une location. Je vous encourage à le découvrir et pourquoi pas à l'utiliser.

En ce qui concerne l'agglomération, vous avez accepté de constituer cette nouvelle association. On a maintenant constitué le comité directeur avec une présidence et une vice-présidence pour 2 ans renouvelable. Monsieur Pierre Berthod, président de Sierre et Monsieur Olivier Cottagnoud, président de Vétroz vont présider et vice-présider pour les deux premières années. Monsieur Stéphane Ganzer m'accompagnera en tant que vice-président pour les 2 années suivantes pour lesquels je présiderai cette association.

On est arrivé au bout de nos concessions d'affichage public. Vous savez que c'est une source de revenus pour la Ville de Sion et Monsieur Pierre-Yves Debons a préparé une mise au concours de cet affichage public qui sera faite en janvier. On va voir qui la remporte et quelles sont les retombées économiques pour la Ville de Sion.

On a beaucoup parlé des UAPE et des crèches mais il y a aussi tout ce qui concerne l'accueil familial de jour. C'est un élément important. Presque 15% des placements et de l'accueil des enfants se fait au travers de cet accueil familial de jour. Aujourd'hui, on a 2 associations qui gravitent dans le Valais central, le Cartable, pour la région sédunoise et l'APAC pour la région du coteau. Voilà, par exemple, une émanation de la conférence des présidents qui est gérée par le préfet. Ces deux associations sont rentrées en dialogue pour voir dans quelle mesure elles pouvaient pérenniser leur activité, la développer, la professionnaliser pour maintenir, voire développer ce service. Il est vrai que parfois pour des collectivités ou certaines communes, cela coûte moins cher que d'investir dans une UAPE mais cela permet de rendre à peu près les mêmes services si ce n'est parfois même un peu plus de proximité.

Dernier élément que je souhaitais partager avec vous, on vous a parlé de Time Machine Valais qui est conduite par la médiathèque Valais et notre archiviste cantonal, Monsieur Alain Dubois. Il y a la volonté d'utiliser l'intelligence artificielle pour pouvoir créer des animations à partir des archives. Pour Sion, en 2021, il devrait y avoir la réalisation, en indexant les minutes des notaires, puisque l'on a la chance d'avoir des archives qui sont très précises, de suivre la vie d'une famille patricienne au 18ème siècle. On peut voir, en prenant les actes de notaire, la vente ou l'échange d'un appartement, le descriptif (s'il y a une cuisine, 2 chambres à coucher, les m2) et l'ordinateur va lire toutes ces minutes de notaire et va recréer en 3D l'environnement dans lequel vivait la famille de Torrente, pour ne pas la citer, à cette époque. Voilà les informations que je souhaitais partager avec vous et je reprendrai volontiers la parole si je peux vers la fin. En attendant, je reste à votre disposition.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci pour toutes ces informations. Ces présentations seront mises sur l'extranet comme d'habitude.

IV- Divers – a) Questions

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Le bureau a reçu 7 questions écrites. La procédure est la même que lors de nos derniers plénums. J'annonce l'intitulé de la question et le nom de son auteur et la municipalité nous donnera les réponses. Dans le procès-verbal, toutes les questions seront reprises intégralement.

La première question de Monsieur le conseiller Alexandre Dubuis : aménagement cour de Champsec, végétalisation et autre – soutien financier de la fondation Roger Federer.

Végétalisation des cours de récréation

Dans le prolongement de la réponse écrite de la municipalité par rapport à la végétalisation des cours de récréation du 20 août dernier, notre groupe aimerait avoir plus d'informations sur la végétalisation de la cour de récréation de Champsec actuellement en travaux. Comment allez-vous intégrer les

objectifs d'AcclimataSion ? Quel aménagement est-il prévu : pour les jeux, pour amener de la fraîcheur, etc. ?

La fondation Roger Federer lance un projet national qui vise à aménager / rénover des cours de récréation / places de jeux dans le but d'offrir aux enfants un espace naturel qui promeut le mouvement, les échanges ainsi que le contact avec la nature. www.radix.ch/placedejeux. La commune de Sion va-t-elle solliciter un soutien financier ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Le projet d'aménagement extérieur prévoit une densification de l'arborisation, supérieure d'environ 25% à ce qui existe actuellement, ainsi qu'un travail sur les aménagements extérieurs dans le sens du projet AcclimataSion.

Il est planifié que le projet des aménagements extérieurs sera approfondi l'an prochain. Pour rappel, l'école ouvre à fin août 2022. Concernant le subventionnement par la Fondation Radix, une évaluation est en cours pour soumettre un dossier. J'espère avoir répondu à votre question.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La deuxième question, toujours de Monsieur le conseiller Alexandre Dubuis, entretien, remplacement des boîtes à mégots, campagne "Haut les déchets", problématique des masques qui jonchent le sol.

Littering

Par rapport aux boîtes à mégots, notre groupe souhaiterait savoir :

Est-il prévu de vider ces boîtes régulièrement, de remplacer les boîtes défectueuses, voire de les nettoyer ?

Dans quelle mesure allez-vous en installer de nouvelles, en particulier dans les quartiers non encore équipés et les rues d'accès au centre-ville (comme celle de Sous-le-Scex par exemple) dont les trottoirs sont régulièrement recouverts de mégots ?

A quel rythme allez-vous changer les questions inscrites sur les boîtes ?

Qu'en est-il de la campagne présentée intitulée "haut les déchets" ? Va-t-elle être déployée ou est-elle une Arlésienne ?

Pour terminer, la Ville de Sion va-t-elle mettre en place une action pour éviter que des masques jonchent le sol de notre ville ? Il s'agit en effet de déchets résistants.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je vous remercie pour votre question écrite qui me donne notamment l'occasion de compléter ma réponse apportée lors du plénum du 29 septembre dernier. S'agissant de la fréquence de vidange, de l'entretien et du nettoyage des cendriers-sondages, afin que des statistiques puissent être tenues et que la pertinence didactique du projet trouve sens, il convient de ne pas vider trop fréquemment les cendriers-sondages. A l'instar des cendriers urbains nettoyés quotidiennement par les services de la voirie, la vidange et le nettoyage sont par conséquent effectués de manière indépendante par l'association Lucky Wagon sous la conduite du service de l'assainissement urbain. Début décembre, nous avons toutefois constaté que certains cendriers-sondages débordaient et avons pris des mesures pour augmenter la fréquence de vidange. La réparation des cendriers-sondages est effectuée par les services techniques de la voirie. Quatre cendriers ont été vandalisés, voire détruits, et remis en état depuis le début de la campagne. S'agissant de la poursuite de la campagne, il est prévu de déplacer certains cendriers dans des lieux stratégiques à une cadence semestrielle environ. La nouvelle campagne a démarré la semaine dernière. Des cendriers ont ainsi été déplacés et les questions revues. Les zones suivantes sont désormais couvertes : l'avenue de la Gare, le parc du Scex, le parc de la Planta, la place du Midi, le parc des Mayennets, la rue du Grand-Pont, la place des Remparts, la rue de Conthey et la rue des Tonneliers.

Il n'est pas prévu d'acquérir de nouveaux cendriers-sondages pour l'instant.

La campagne que vous évoquez dans votre question, "Vos déchets prennent de la hauteur", présentée dans ce plénum le 18 juin 2019 avait l'objectif de dissuader les citoyens de jeter leurs déchets à terre et de les encourager à les déposer dans un contenant adéquat, contenant qui pourrait également servir de vecteur d'informations. Elle visait essentiellement 2 fléaux de littering : les mégots de cigarettes et les chewing-gums. S'agissant des mégots, la campagne des cendriers-sondages a été renforcée par l'installation de 20 jardinières munies de cendriers, construits par les jeunes de l'OSEO dans le cadre de l'appel à projets "Les jeunes changent le monde". Comme communiqué lors du dernier plénum, la campagne de chewing-gums a été mise entre parenthèse pour des raisons sanitaires évidentes. Le service de l'assainissement urbain poursuit sa mission de sensibilisation de la manière suivante : tout-ménage distribué annuellement et mise à jour de la page Facebook "Sion, trions malin".

Le but didactique de "Trions malin" est la sensibilisation dans les écoles accompagnée par la société Artena Productions SA, thème alterné sur l'eau et les déchets, les campagnes spécifiques, (nous avons parlé des cendriers-sondages ainsi que de la campagne de l'OSEO), campagne de sensibilisation de la communauté d'intérêt pour un monde propre et une meilleure qualité de vie, l'IGSU est une campagne qui sensibilise les citoyens sur le problème de littering indépendamment du type de déchets jetés. Nous avons obtenu le label no littering comme précisé par Monsieur le président tout à l'heure.

Je relève que lors de leur dernière intervention en septembre 2020, les ambassadeurs IGSU ont relevé que la Ville de Sion était très propre et que la problématique du littering était marginal, notamment grâce à l'excellent travail des balayeurs de la voirie et des agents assermentés de l'assainissement. Je vous invite à consulter leur site internet pour davantage de détails sur leurs actions.

En 2021, une campagne de sensibilisation au problème de l'abandon des déchets plastiques dans le domaine public sera conduite. Ces différentes actions participent à la campagne présentée "Vos déchets prennent de la hauteur" qui ne saurait revêtir, vous en conviendrez, les traits d'une Arlésienne. S'agissant des masques de protection, il y a effectivement des abandons malheureux sur le domaine public. Ces masques doivent être incinérés et sont ramassés quotidiennement par les collaborateurs de la voirie. Ce problème est traité dans le cadre des actions contre le littering. Nous n'avons pas prévu à ce stade de campagne spécifique. Nous suivrons toutefois l'évolution de la situation avec attention. Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce domaine et reste volontiers ouvert à toute question, discussion, présentation au conseil et n'hésitez pas à nous solliciter en direct pour des questions précises. Merci pour votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Troisième question de Madame la conseillère Nathalie Pitteloud Rey: "Personne de confiance au sein de la ville".

Les conflits interpersonnels au travail, le peu de soutien ou le manque de reconnaissance par les collègues ou les supérieurs sont des événements relativement courant au sein des entreprises. On peut rajouter à cette liste le mobbing et le harcèlement sexuel, qui par ailleurs défrayent la chronique ces derniers temps dans la presse. La ville, avec ses différents services, n'est certainement pas plus épargnée par toute cette problématique que les entreprises privées. Le genre humain reste complexe et il est inévitable que des conflits naissent entre les personnes. La question fondamentale est de savoir quels sont les moyens de prévention pour soutenir les lésés et éviter que les conflits dégénèrent. A la suite d'un arrêt du tribunal fédéral de mai 2012 et dans la ligne des commentaires du SECO sur l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, chaque employeur devrait disposer d'un dispositif de prévention et de traitement des risques psycho-sociaux. L'entreprise a la possibilité de faire appel à une personne de confiance interne, formée pour répondre aux conflits et autres problématiques. L'employeur peut également mandater un bureau externe spécialisé dans la gestion des situations de mobbing, de harcèlement sexuel et d'autres conflits de travail. Au vu de ce constat, voici mes questions : existe-t-il au sein de la ville une personne de confiance interne ou externe pour gérer ces types de conflits ? Si c'est le cas, est-ce que l'employé dispose d'une procédure claire et accessible pour rentrer facilement en contact avec cette personne ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Le règlement de notre personnel prévoit un article 85 qui parle effectivement de la protection de la personnalité. A l'appui de cet article, une directive sur la protection de la personnalité a été établie.

Celle-ci prévoit que toute personne s'estimant victime de harcèlement psychologique ou sexuel peut s'adresser soit au président, soit à la personne de confiance.

Depuis 2017, la fonction de personne de confiance est assurée par la société Nasca Formation Sàrl, par Madame et Monsieur Anne-Laure et François Dirren, tous deux psychologues de formation. Les numéros de natel ainsi que leurs adresses électroniques sont clairement mentionnés sur l'intranet de la Ville de Sion. Toutes les collaboratrices et collaborateurs ont facilement accès. Nous recevons simplement une facture des frais d'intervention de cette personne de confiance et nous la prenons en charge sans bien sûr connaître l'identité ou les rencontres qui sont faites. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Quatrième question de Madame la conseillère Denise Betchov et de Monsieur le conseiller Jean-Paul Mabillard : Fonds de solidarité et relance crédit supplémentaire 06/20.

Dans le cadre de la crise du Covid-19, la municipalité a proposé un crédit supplémentaire de 500'000 francs permettant la création d'un fonds pour des mesures d'urgence. Ce fonds doit compléter les autres mesures déjà prévues : une campagne de communication et d'animation pour soutenir la reprise économique, l'organisation d'une "help-line", et la réduction des loyers dus à la ville pour divers locaux, places de parc et terrasses durant la période de fermeture forcée de mars-avril. Par ce fonds, la commune proposait deux actions :

- la distribution de bons d'achats de 100 frs au prix de 90 frs auprès des résident-e-s de Sion qui en feront la demande auprès de la municipalité, à faire valoir dans les commerces locaux inscrits sur la plateforme local19.ch/sion. La ville prend en charge un supplément afin que le commerce reçoive 110 francs.

- un mécanisme d'aide pour les indépendants et les associations à but social, sans autre précision.

Lors du plénum du 16 juin, les groupes AdG et Verts ont demandé que les cibles de ce fonds soient plus précises et que la répartition entre ces mesures soit plus transparente. Notre préoccupation était de donner la priorité aux personnes en situation de précarité et aux associations distribuant des aides directes de nourriture et articles de première nécessité. Après plus de cinq mois, et lorsque nous vivons une deuxième période de restrictions économiques imposées par le Covid-19, nous demandons être informés quant à l'usage fait à ce jour de ce fonds. En particulier :

- 1. Combien a été utilisé pour financer les bons d'achats, et pour combien de personnes ?*
- 2. Combien a été utilisé pour aider les indépendants et les associations à but social ? Via quelles associations et combien de bénéficiaires ?*
- 3. Quels autres "mécanismes d'aide" ont été mis en place ?*

Visiblement, cette pandémie n'est pas encore maîtrisée, et il y aura certainement lieu de poursuivre différentes mesures d'aide selon les besoins qui pourront se manifester. La municipalité a démontré sa volonté de trouver certaines réponses, en particulier pour la relance économique et par la promotion de nos commerces et artisans.

Nous l'invitons à considérer également les besoins les plus pressants de nos résident-e-s et de cette population à revenu modeste qui pourraient basculer du jour au lendemain dans la précarité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Vous le savez, plusieurs types d'actions, de soutien et de solidarité sont financés par ce fonds de 500'000 francs. Une des premières actions est cette fameuse action local19.ch/Sion qui propose aux clients sédunois des commerces locaux de payer leurs

achats au moyen de cette plateforme. L'avantage est double. Pour un achat de 100 francs, le commerçant reçoit un montant de 110 francs et le client ne paye que 90 francs. La différence de 20 francs est prise en charge par la municipalité. A ce jour, on a un montant de 104'000 francs qui a été utilisé. Cela représente 20% des transactions. C'est un peu plus de 528'000 francs qui ont été générés par cette action.

Deuxième élément qui faisait partie de notre utilisation de ce fonds, ce sont les bons d'achat pour les personnes les plus défavorisées. C'était une action qui visait à offrir des bons d'achat pour les personnes, les familles les plus défavorisées. Il y avait un formulaire en ligne, sur le site internet, et les gens pouvaient s'adresser, recevoir des bons d'achat d'une valeur de 50 francs par personne, maximum 200 francs par famille, à faire valoir auprès des commerces de l'association "Sion commerces et services". (SCS) Cette action a eu relativement peu de succès puisque, à ce jour, on a uniquement un montant de 9'000 francs qui a été utilisé.

Troisième action c'est le soutien aux associations à but social. Ce fonds doit également aider les associations à but social (ce que vous aviez appelé hier lors de vos discussions d'amendement "de bas seuil") qui œuvrent et aident les personnes les plus vulnérables. A ce jour, on a versé des aides à l'Hôtel Dieu, à l'association des Sourds du Valais, aux tables du Rhône pour un montant de 10'000 francs. A noter que ces aides ont été versées sur le budget ordinaire du service des affaires sociales qui avait quelques moyens à disposition et nous avons décidé que ce fonds interviendrait uniquement à titre subsidiaire lorsque les budgets ordinaires ne suffisent pas ou plus.

Quatrième action : on a soutenu différents éléments. On a versé par exemple un montant de 2'500 francs à l'association "Sion, ma ville" qui a mis en place un réseau de bénévoles chargés de faire des courses pour les personnes qui en faisaient la demande. On a augmenté les indemnités accordées aux différents services de livraison à domicile en prenant en charge la part normalement facturée au client. Je vous rappelle qu'en principe le coût de ces prestations est de 12 francs, soit 4 francs payés par le commerçant, 4 francs payés par le client et 4 francs payés par la Ville de Sion. Donc là, on a pris pour ces transactions 8 francs pour chacune de ces transactions à disposition. Cette aide a aussi été prise en charge par le budget ordinaire du dicastère 2. Concernant les associations locales et les clubs sportifs, toutes ces associations locales, qu'elles soient sociales, culturelles ou sportives, jouent un rôle très important dans le tissu sédunois, que ce soit auprès des jeunes mais aussi des personnes plus âgées. On est bien conscient que ces associations et clubs souffrent énormément des baisses de recettes dues notamment à l'annulation de quasiment toutes les manifestations et des lotos.

Nous avons fait une information dans ce sens par le biais de la fédération des sociétés locales à toutes les associations et clubs de la ville. L'objectif de la municipalité est très clair : aucune de ces associations ou de ces clubs ne doit cesser ses activités en raison de la crise. On a donc demandé à chacune de ces associations de nous adresser, après le bouclage des comptes de l'année ou de la saison, leurs éventuelles demandes. Pour l'instant, on n'a pas reçu de demandes mais elles risquent de nous parvenir durant le premier trimestre 2021.

En conclusion, si je cumule tout ce que nous avons versé sur ces 500'000 francs, on a utilisé aujourd'hui un montant de 113'960 francs. Vous voyez qu'il reste encore quelques moyens financiers à disposition. Je vous rappelle aussi que nous avons pris l'engagement, si le montant de 500'000 francs n'était pas suffisant, de revenir vers vous avec un crédit supplémentaire, c'est ce qui a été rappelé hier lors de vos débats. Il est clair que des demandes vont arriver lors des premiers mois de l'année 2021. J'espère avoir répondu à votre attente.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Cinquième question de Monsieur le conseiller Christian Mirailles pour le groupe des Verts : Place de parking à l'avenue de Tourbillon.

L'État du Valais, par le service de la mobilité, vient de terminer la construction de 4 places de parking le long de la route cantonale T9 à Sion, à l'avenue de Tourbillon. Or, depuis un certain temps, la Ville de Sion s'est déclarée opposée à de nouvelles places en surface et gratuites, conformément à sa politique de transfert du stationnement vers des parkings souterrains payants. De plus, le parking des Roches-Brunes d'une capacité de 300 places vient d'être ouvert au public à environ 200 m des

nouvelles places. Malgré cela, le canton a autorisé et réalisé ces places. La loi sur les routes stipule que "la construction, la correction et la réfection des places de stationnement communales sont du ressort des communes territoriales et à la charge de celles-ci" (voir art. 28bis ci-dessous). C'est donc bien à la Ville de Sion de réaliser et de financer ces places si elle les souhaite, ou bien de les refuser si elle ne les souhaite pas.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je réponds directement aux points de votre question par rapport aux premiers aspects de celle-ci. La loi sur les routes date de 1965. Il faut réaliser que, dans les années 60, les constructeurs n'avaient pas l'obligation de prévoir des places de parc pour les résidents. Raison pour laquelle, par l'article 28a, alinéa 2, l'Etat encourage la réalisation de places de stationnement par la commune. La commune réalise les places de parc sur le domaine communal et le canton, de son côté, réalise les places de parc sur le domaine cantonal, et l'avenue de Tourbillon est cantonale.

Par rapport au deuxième aspect, la prise en charge des travaux est totalement assurée par le canton. La répartition est de 70% par le canton et de 30 % par les communes touchées par la T9. Pour Sion, cela représente environ 1 % du coût des travaux.

Par rapport au troisième aspect, le canton n'a pas prévu de procéder à un appel à contribution au commerce évoqué dans votre question. Nous précisons, par rapport au 4e point, que ces places de parc sont provisoires, le temps que le projet du nouvel aménagement de la T9 à l'avenue de Tourbillon soit établi. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Sixième question de Monsieur le conseiller Gabriel Mukuna : Parking de la Cible

Dernièrement au parking de la Cible, ma femme a reçu une amende alors qu'elle était correctement parquée et dans les délais avec la preuve des quittances. Elle a malgré tout reçu l'amende de 40.- J'ai dû télécharger la lettre d'opposition à la PRVC et l'envoyer à la police car on ne peut plus passer au poste de police pour faire opposition. Maintenant tout récemment mon épouse a de nouveau reçu une amende au parking de la Cible alors qu'encore une fois elle était en règle. Renseignement pris j'ai pu constater que cela arrivait à beaucoup d'autres utilisateurs et qu'il y avait beaucoup de rouspétances parce que la démarche administrative pour faire opposition est fastidieuse surtout pour les personnes qui ne maîtrisent pas internet. De son côté la police s'excuse car il y aurait un problème de wifi qui passe mal à la Cible et lorsque le policier scanne la plaque du véhicule, comme le wifi ne passe pas bien, l'application donne le signal rouge signifiant au policier que le temps de parcage a été dépassé, donc il verbalise automatiquement n'ayant pas d'autres moyens de vérification. Donc j'en viens à ma question est-ce que la ville qui profite des amendes pour enrichir les caisses de la commune ne pourrait-elle pas intervenir pour régler ce problème récurrent qui pèse beaucoup d'utilisateurs de ce parking ? Merci pour votre attention

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Le parking de la Cible est une infrastructure qui connaît un des taux d'infractions les plus élevés en regard de l'ensemble des possibilités de stationnement sur le territoire communal. Cette situation est liée au fait que, contrairement au parking de la Planta et du Scex, il ne dispose pas d'un système de barrières. Le paiement se fait soit au parcomètre, soit de manière électronique. Enfin, rappelons que le premier étage de cette infrastructure est réservé aux abonnés/locataires qui bénéficient d'une vignette.

Le contrôle du stationnement s'avère techniquement complexe pour la police dans ce parking en raison du fait que seul le réseau Swisscom est partiellement disponible dans ce lieu au moyen d'une antenne 2G. La PRVC qui utilise un autre opérateur éprouve des difficultés lors des contrôles malgré les solutions alternatives trouvées, telles que l'utilisation d'un natel Swisscom dédié, lesquelles peuvent aboutir quelquefois à des erreurs. Il convient d'ailleurs de préciser que l'antenne Swisscom 2G sera désactivée le 31 décembre 2020 suite à l'abandon de cette technologie par l'opérateur. En raison de ces difficultés, les contrôles ne se font que de manière sporadique, ce qui engendre immanquablement une recrudescence des infractions.

Les erreurs de contrôle sont regrettables, tant pour le citoyen que pour la PRVC, dès lors que cette situation engendre un surcroît de travail administratif.

S'agissant des deux cas cités dans la question écrite, le secret de l'instruction du tribunal de police nous interdit de commenter les faits relatés. En revanche, sur la base des nombreuses ordonnances pénales rendues, respectivement des ordonnances de classement en lien avec ce parking, il sied de préciser que les infractions sont de diverses natures et, parmi elles, certaines ne sont pas liées à la disponibilité du réseau comme un ticket tombé, obstrué ou emporté par erreur ou encore un numéro de plaque mal enregistré.

Dans le cadre de la procédure d'opposition, la manière électronique n'est pas le seul moyen à disposition des usagers. Le guichet de la police, qui d'ailleurs est resté en permanence ouvert librement et sans rendez-vous depuis l'arrivée de la pandémie, met à disposition des usagers le formulaire d'opposition, voire apporte une aide aux personnes ayant des difficultés à le remplir. Durant la période de confinement, il a été demandé aux usagers de privilégier la voie électronique pour des motifs de protection liés aux mesures fédérales mais tout en continuant à assurer cette prestation si une personne se présentait aux guichets. Afin de régler les difficultés liées à la disponibilité du réseau, les solutions suivantes sont planifiées par la Commune de Sion :

- 1) installation du réseau wifi dans le parking qui pourra être utilisé tant par les usagers désirant payer de manière électronique que par la police pour les contrôles.
- 2) transformation de cette infrastructure en parking à barrières dans le courant 2021, ce qui réglera définitivement cette problématique et accessoirement le transit routier existant par le parking de certains conducteurs qui tentent d'éviter le trafic de pointe au rond-point, rue de Loèche, route du Rawyl et avenue Ritz. Je vous remercie de votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Septième question de Monsieur le conseiller Gérard Rossier : Réseau de pistes cyclables.

Le Grand-Conseil prépare une loi sur la mobilité douce qui réglera les procédures d'établissement des plans des réseaux communicants de voies de mobilité douce. Son article 4 prévoit que les compétences pour l'établissement des plans de réseaux sont de la compétence communale. Voici les questions qui se posent : la commune peut-elle nous informer quelles sont les ressources qu'elle envisage pour mettre en œuvre les différents plans et stratégies de mobilité douce ? La commune dispose-t-elle de suffisamment de ressources humaines pour traiter ces questions de mobilité douce soit quotidienne ou soit de loisirs ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Les moyens financiers et humains pour l'année 2021 restent identiques à ceux de 2020. Par rapport à votre deuxième question sur les ressources humaines, la gestion de la mobilité douce, notamment en ce qui concerne la réalisation d'axes vélo forts est/ouest et nord-sud en site propre doit s'effectuer aujourd'hui dans le cadre des mesures d'agglomération. Ainsi, l'agglomération Valais central et l'État du Valais, par le service de la mobilité, contribuent majoritairement aux coûts et au suivi de ces réalisations qui se situent prioritairement sur des routes cantonales. Il n'est ainsi pas prévu d'augmenter les ressources humaines au sein de la ville mais de collaborer au mieux avec l'agglomération Valais central que nous finançons par une contribution de 3 francs par habitant. J'espère avoir répondu à votre question.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Avant d'ouvrir les divers, j'ai encore quelques petits mots à vous dire. Les présentations de ce soir sont déjà sur l'extranet. Nous avons aussi mis sur l'extranet le calendrier des plénums. Le calendrier complet sera fait par le prochain bureau du Conseil général de la législature 2021-2024. Durant la première semaine de janvier, la messagerie des conseillères et conseillers en fin de mandat sera désactivée. Si vous avez des documents à sauvegarder, vous devriez le faire avant la fin de l'année.

Au besoin, le bureau actuel est à disposition du prochain législatif pour la transition des documents et des informations. Les PV des plénums d'hier et de ce soir seront établis par Monsieur le secrétaire Jean-Charles Léger et corrigés par Madame la vice-présidente Christine Bourban Carthoblaz.

A ce stade, je serai censée vous donner rendez-vous pour le vin chaud après les divers mais la situation sanitaire que nous vivons ne nous permet pas de partager ce dernier verre ensemble. Cette fin de législature est très très particulière, je le conçois. Au nom du bureau et en mon nom, je vous souhaite malgré tout de belles fêtes en famille et de belles fêtes de fin d'année et je remercie déjà tous les intervenants de cette soirée de travail.

J'ouvre maintenant la discussion générale et je passe la parole à Monsieur le conseiller Gérard Varone.

V- Divers – b) Divers

Varone Gérard, Conseiller général, PDC. La commission environnement et urbanisme souhaite vous présenter un petit bilan de fin de législature. On a réuni cela en 5 points. Tout d'abord, des actions, des projets suivis, des réflexions à poursuivre, des attentes et, bien sûr, des remerciements. Durant cette législature et dans le but d'une amélioration constante de la qualité de son travail, la CEU, dans un parfait esprit de groupe, a pu :

- rendre des rapports dont la qualité surpassait souvent le respect des délais impartis par le bureau et je salue à ce sujet la réactivité des chefs de service pour la présentation de leurs messages;
- établir un nouveau fonctionnement sur une journée pour l'étude du budget permettant ainsi, avec l'aval de tous les membres, de condenser 3 soirées de travail;
- réclamer un meilleur outil de lecture des comptes et des budgets de la commune permettant un suivi plus précis sur le modèle admis par le Grand Conseil;
- mettre en valeur le travail des services communaux lors des séances de travail et établir une saine communication avec eux;
- réclamer d'être entendu par les instances du Conseil général sur des points litigieux, comme la présentation du budget, dans le plus strict respect de la séparation des pouvoirs, et faire entendre sa voix au Conseil communal, afin d'influencer l'un ou l'autre projet.
- visiter les services et les infrastructures communales au sujet desquels il lui est arrivé d'avoir des questions et entamer un dialogue avec les acteurs du terrain.

Chacun des travaux abordés par notre commission l'a donc été dans une optique constructive collaborative et efficiente. Détachés de tout esprit partisan, les commissaires de la CEU n'ont pas démerité au cours des 103 séances qui ont émaillé cette législature. Durant 4 ans, la CEU a eu à traiter de sujets aussi divers que variés, 28 messages. Nous nous permettons de vous en soumettre ici quelques-uns au fil des années.

Chaque année, nous avons rendez-vous avec les comptes et les budgets bien sûr.

En 2017, prolongation de la zone réservée de la liaison câblée Plaine/Montagne, règlement sur les terrasses, première version du plan de quartier des Capucins que vous nous venons de voter ce soir.

En 2018, règlement sur les mesures énergétiques des bâtiments, vente de la parcelle de l'ancienne voirie, inventaire du patrimoine bâti extra-muros, prolongation de la zone réservée du quartier d'Uvrier, modification partielle de la zone pour l'accueil du service des autos à Champsec, modification partielle de la zone des secteurs des vergers, modification partielle de la zone industrielle des Iles.

En 2019, prolongation de la zone réservée du secteur de Platta, projet de plan directeur communal, crédit supplémentaire sur la piscine de la Blancherie, modification partielle de la zone des campus Alpole, règlement sur le CAD, statuts de l'agglo Sion Valais central.

En 2020 enfin, crédit supplémentaire pour l'agrandissement de l'école de Champsec, révision de la convention sur les concessions hydroélectriques Alpiq, crédits supplémentaires sur la rénovation et l'accueil du nouveau centre administratif, modification partielle et plan de quartier sur le secteur des Capucins que nous venons de décider ce soir.

Réflexion à poursuivre : les eaux grises et irrigation, collaboration avec le bureau et les instances communales, développement territorial des politiques de fusion, extension des zones à bâtir et densification, modalités dans le secteur de Champsec, charges liées, mobilité douce, voies cyclables, piétonisation, aéroport et Rhône 3.

Arrivés au terme du mandat que les électeurs lui ont confié, notre commission souhaite tout de même relever et relayer ici quelques attentes. Les points qui vont suivre sont un peu l'inventaire à la Prévert de ce qui pourrait se faire, à défaut de mieux, différemment.

Lien entre le bureau et le Conseil général et les commissions : amélioration de la formation initiale du Conseil général des commissaires, prise en compte des disparités existantes entre les conseillers nouvellement élus et les anciens, informations plus précoces des commissions, amélioration des délais et réflexions sur la nature de l'objet à traiter, suivi différent des grands projets de la commune, en pensant notamment aux commissions ad hoc, à l'intégration au projet du Conseil général, à la création d'une commission des finances qui laisserait la commission de gestion traiter des grands projets et auditer les services.

Amélioration de la prise en compte des demandes bien légitimes des conseillers généraux et des commissions auprès du Conseil communal et des chefs de service. Effectivement, combien de fois au cours des 4 dernières années, avons-nous eu l'impression de déranger une machine qui ronronnait tranquillement par nos questions qui ne trouvaient parfois que laconiques, voire ironiques réponses dans certains services, communications régulières par le bureau lors de chaque plénum.

Concernant les remerciements : la CEU tient à remercier toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, lui ont permis de progresser dans une meilleure compréhension des dossiers, d'approfondir sa réflexion, d'ouvrir le champ d'investigation sans entrave, ni langue de bois. Enfin, lorsque nous repensons aux 4 années passées dans cette commission, nous retiendrons certes le travail accompli mais avant tout le souvenir ému et sincère des apéritifs houblonnés d'après commission, des dîners de Noël, des excursions de printemps entre collègues, dont certains sont devenus des amis, qui nous réchauffera le cœur et nous rappellera que la politique peut aussi être cela. Merci de votre attention et bonne fête.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC. Le nouvel horaire des bus séduois laisse perplexe et plusieurs interrogations nous sont parvenues de la part de plusieurs citoyens ne comprenant pas cette nouvelle mouture.

La Place du Midi est assurément l'un des arrêts très fréquentés en particulier par une grande partie des usagers travaillant en ville ou se rendant dans les commerces du centre. La desserte du centre-ville depuis les quartiers de Bramois et de Grand-Champsec a été abandonnée.

Les horaires d'embarquement pour les écoles ont été avancés. Est-ce justifié de demander à des élèves bramois, fréquentant l'école obligatoire, de prendre le bus 58 minutes avant le début des cours alors qu'il n'y a que 5 km à parcourir ? Qui gèrent les enfants suite à leur débarquement près d'une demi-heure avant le début des cours ? De plus, il semble qu'il y ait une certaine cacophonie concernant leur retour au bercail. Si nous pouvons saluer certaines nouveautés comme la ligne desservant Aproz, il nous semble important d'en réajuster d'autres. Par qui et comment sont prises les décisions en lien avec les transports publics au sein de notre commune ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, PDC. La mise en place de ces nouveaux horaires a généré un nombre assez conséquent de mails, téléphones et autres séances ces dernières 48 heures avec raison. Le constat d'échec dans la communication et la mise en place de ces horaires est totalement partagé par la direction des écoles. En mon nom et au nom de la direction, je regrette ces désagréments causés aux familles sédunoises et bramoisiennes en particulier.

Je peux vous apporter les informations suivantes suite à deux séances que l'on qualifiera de crise entre hier et aujourd'hui avec Car Postal et la direction des écoles. En ce qui concerne l'école primaire, les problèmes ont apparemment été surtout liés à l'affichage des lignes; les couleurs n'ont pas bien fonctionné. Ces changements n'ont pas forcément été expliqués aux enfants. Certains sont restés sur le bord du chemin, en particulier dans le quartier de Champsec et Vissigen. Quant aux cycles d'orientation, ils n'ont pas été consultés par Car Postal et, de son côté, la direction des écoles avait rendu, au printemps déjà, attentif Car Postal au fait qu'avancer les horaires n'était pas forcément une bonne option.

Malheureusement, cette partie des transports scolaires, un petit peu noyée dans la globalité des modifications liées au transport d'agglo, a par la suite échappé à la maîtrise de la direction des écoles. Mais l'objectif ici, et ce sera je pense le même son de cloche du côté du vice-président, ce n'est pas de désigner un coupable ou un responsable, mais plutôt de vous expliquer les différentes solutions qui ont été envisagées.

Pour les primaires, l'affichage sera amélioré si ce n'est pas déjà fait aujourd'hui. Une information devrait arriver d'ici la fin de la semaine mais peut-être déjà jeudi matin. Du côté de Car Postal, des agents ou des chauffeurs sont intervenus sur le terrain aujourd'hui à plusieurs arrêts pour aiguiller les élèves des CO de St-Guérin et des Collines dans les bons bus.

En ce qui concerne la ligne de Bramois, la direction des écoles a pu trouver une solution avec Car Postal mais cela nécessitera une nouvelle décision du Conseil municipal que je présenterai jeudi à mes collègues. Cette solution consisterait en un retardement des horaires pour éviter que les élèves doivent quitter la maison plus d'une heure avant le début des cours.

Concernant la ligne d'Uvrier, il y a aussi eu des lieux de dépose qui n'étaient pas forcément optimaux pour les cycles, mais selon mes informations, cela peut être corrigé très rapidement.

En conclusion, je comprends le mécontentement de tous les élèves et les parents qui ont vu ce début de semaine assez fortement perturbé par ces tâtonnements. Je peux vous garantir que mon dicastère a réagi de manière extrêmement sérieuse et rapide et je l'en remercie. J'espère que ces mesures correctives pourront être mises en place le plus vite possible, si possible dès la reprise en janvier et, dans l'attente de ces améliorations, je vous souhaite de joyeuses fêtes.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Maintenant que l'on a parlé des transports scolaires, passons aux transports publics. Vous savez que les 2 sujets sont totalement séparés. "Mobilité et Urbanisme" s'occupe des transports régional voyageurs et pas du tout des transports scolaires. Le dimanche 13 décembre a représenté une petite révolution pour les transports publics de la région sédunoise. Dans l'esprit du futur transport d'agglomération, nous avons changé radicalement la manière d'aborder les différentes lignes. Nous sommes passés d'un système d'un réseau avec des lignes radiales vers des lignes diamétrales. Avant toutes les lignes partaient de la gare et y arrivaient. Maintenant, vous avez des lignes qui sont diamétrales, style Bramois-Gare, Platta-Hôpital, Sud gare-Aproz.

Les fréquences ont été augmentées. C'est quelque chose de très positif qui va inciter les gens à utiliser plus les transports en commun. Je pense que grâce à cette nouvelle organisation qui se met en place, on offre une alternative crédible et efficace aux transports individuels motorisés. Cela a commencé le 13 décembre, nous sommes le 15. Il y aura certainement quelques ajustements qui devront être faits. Dans ce bas-monde, tout est perfectible. On n'a pas le recul nécessaire mais si on voit qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas, on pourra les modifier. Quand une modification fondamentale se passe,

c'est évidemment le service de la mobilité, qui est en contact direct avec l'agglo, qui met les choses en place. Il faut savoir que chaque modification de ce style se prépare pendant une très longue période.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. A mon avis, la Municipalité doit peut-être se poser des questions un peu plus profondes sur l'organisation des écoles et pas se dire simplement, c'est un problème d'horaires avec les cars postaux. Si la ville veut vraiment se développer et intégrer d'autres communes sur la commune de Sion, ces problèmes vont se poser de manière beaucoup plus vaste et, à un moment donné, Car Postal ne pourra pas digérer l'ensemble des élèves.

Il y aurait des solutions qui pourraient être apportées. La réflexion doit vraiment être importante. Si les bus scolaires partent si tôt, que ce soit de Bramois mais aussi d'autres régions comme Pont-de-la-Morge ou Châteauneuf, c'est pour éviter le trafic pendulaire.

Aussi, une solution existe. Elle vise à modifier les horaires des écoles. Des établissements ont déjà mis en place une alternative qui soulage à la fois les étudiants, les professeurs et les pendulaires. Une autre solution viserait à proposer dans l'un des cycles séduinois un horaire continu. Rappelons qu'avec les idées de réunir sous la coupole séduinoise d'autres communes, la question des déplacements et des horaires en continu va devoir sérieusement se poser. Rappelons que les écoles primaires d'Anniviers ont mis en place l'horaire 8h15 - 14h25 depuis 1994. Autre solution, rendre obligatoire la cantine et l'étude avec une aide communale, solution qui n'est pas forcément agréable pour tous, réduire la pause de midi, etc. Il y a bien d'autres solutions auxquelles on doit penser. Le problème vient du fait que l'on se repose trop sur la situation actuelle. Cela fait 20 ans qu'il y a des problèmes de transport depuis Bramois à Sion et je pense que c'est le temps de poser réellement une modification. Merci pour votre attention et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Je me permets quand même d'être un petit peu plus vindicatif par rapport à ces questions et de reprendre un petit peu Monsieur Gattlen. Je ne comprends pas de quel droit un prestataire impose des changements d'horaires à lui tout seul sans en consulter la municipalité. Autrement dit, cette dernière n'a pas un mot à dire sur les horaires qui sont mis en place.

Pourquoi paie-t-on un prestataire s'il ne respecte pas les attentes de son mandataire ? Je me pose vraiment ces questions par rapport à Car Postal dont on avait par ailleurs déjà discuté de sa légitimité dans le cadre de l'augmentation des cadences sur Bramois qui coûtait 500'000 francs par année pour faire 3 cadences horaires au lieu de 2. On s'était posé la question de savoir si d'autres prestataires de services par rapport à ces transports, notamment scolaires, pourraient être trouvés. Je pense que la municipalité devrait réellement réfléchir avec quel partenaire elle voudrait continuer à travailler quand on voit dans quel sens Car Postal considère la ville dans le cadre des transports publics.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. J'imagine que vous connaissez tous le concept Slow Food créé en 1986 par Carlo Petrini. C'est un mouvement écolo-gastro-responsable et durable qui a même fondé une université de la gastronomie à Bra.

En Suisse, nous avons une antenne Slow Food et nous avons même la chance d'avoir une Slow Mobile. Qu'est-ce qu'une Slow Mobile ? C'est une roulotte de chantier aménagée en cuisine scolaire mobile qui se déplace dans les écoles de toute la Suisse et dans laquelle on cuisine des aliments sains et durables de manière ludique dans des objectifs de les rendre tangibles et délectables, où l'on habilite enfants, parents et enseignants à activement influencer, par le choix de leur alimentation sur les enjeux sociétaux majeurs tels que le changement climatique, la perte de la biodiversité ou le gaspillage alimentaire. Bref, la Slow Mobile c'est TOP ! Surtout lorsque l'on sait que l'alimentation en Suisse est à l'origine d'un tiers de notre pollution environnementale, qu'elle entraîne des émissions de CO₂, une perte de biodiversité, une consommation de terre, d'eau et de déchets alimentaires, et qu'elle est une des raisons pour lesquelles le 15% des enfants et des jeunes sont en surpoids.

J'ai transmis une question concernant cette Slow Mobile et la possibilité de son adaptation en Ville de Sion au conseiller Gattlen. Je n'ai pas eu de réponse à ce jour. Qu'en est-il ?

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, PDC. J'ai transmis cette possibilité à la direction des écoles pour une analyse qui a été faite par le coordinateur pédagogique qui maîtrise ces enjeux-là. Dans la Ville de Sion, la stratégie qui est développée au niveau des différents centres scolaires pour que chacun puisse avoir son ambiance et son état d'esprit, la liberté est laissée aux chefs de centres d'analyser certains projets qui sont faits d'un côté de la ville, pas forcément de l'autre, en fonction du quartier, de la population, des envies des enseignants. Ce concept de Slow Mobile, qui paraît tout à fait indiqué pour des plus petits centres, paraît aujourd'hui plus compliqué sur une école comme le Sacré-Cœur par exemple où il y a 500 élèves. Aujourd'hui, c'est en discussion et en réflexion au niveau des différents centres scolaires pour voir s'il y a un intérêt et une possibilité d'implémenter cela à l'échelle d'un centre. A signaler aussi que via la Fondation Senso5, les écoles sont également sensibilisées à tous ces enjeux liés à la nourriture.

On a d'ailleurs annuellement une collaboration avec Senso5, le service des affaires sociales et les écoles pour évaluer les prestations fournies par cette fondation.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Hier soir, lors de notre plénum, le Conseil général a accepté la continuité de la gratuité des bus séduois le vendredi soir et le samedi. C'est très bien et le groupe UDC s'en réjouit. Cependant, avec mes collègues du Conseil général, Brigitte Pfister, Marion Vergères, Fernand Gillioz et Charles-André Rey, on se demande ce qui sera prévu pour les habitants d'Uvrier dont on a sucré le bus depuis cette semaine. Le fait est qu'il n'y a plus de bus et que le train restera bien évidemment payant. Or, cela semble une certaine injustice si ce n'est une injustice certaine et une sorte de petite mise à l'écart. Cette mise à l'écart n'est peut-être pas réelle mais c'est ce qui va être ressenti par les gens d'Uvrier. Alors, qu'est-ce que la ville prévoit ou pense prévoir pour corriger cela ? Je ne serai pas fâché s'ils ne répondent pas ce soir vu la proximité de la décision. Par contre, je leur demande d'y réfléchir avec intensité.

Je vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année à tous. Merci de votre attention.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Effectivement, cela méritera une réflexion approfondie et je pense que la période des fêtes y sera très propice. Merci de votre remarque.

Pfister Brigitte, Conseillère générale, Les Verts. Avez-vous déjà entendu parler de la société Mobility ? C'est une entreprise qui propose des véhicules en location pour des particuliers qui auraient renoncé à leur voiture individuelle ou du moins à une de leur voiture. Actuellement, les 4 lieux de location sont centralisés sur la Ville de Sion. Pour les habitants vivant en périphérie, il est particulièrement difficile de bénéficier de cette offre car ils doivent organiser un déplacement en bus ou en train pour accéder aux voitures de location. Étant donné le bassin de population grandissant dans chaque quartier, il serait nécessaire d'élargir l'offre en car sharing, notamment à Bramois, Châteauneuf ou Uvrier. À l'heure actuelle, il n'y a aucun versement de la ville à cette entreprise car c'est Mobility qui loue des emplacements à Sion pour permettre à ses clients d'avoir accès aux véhicules. Mais nous souhaiterions que la ville fasse des démarches pour accueillir des voitures dans ces quartiers périphériques justement. Il existe une offre de Mobility Flex pour les communes notamment. La commune paie un forfait annuel et ensuite plus le véhicule est utilisé, plus le prix est bas puisque Mobility reverse le chiffre d'affaires des trajets effectués. Au final, le coût pour la ville est neutre. Nous allons revenir sur ce sujet au cours de l'année 2021, car il nous paraît important d'élargir la palette d'offre de transports pour permettre à chacun d'y trouver son compte.

J'ai juste une petite remarque par rapport à ce qu'a dit Monsieur le président. Vous avez annoncé auparavant la fin de la concession d'affichage. Cela m'a fait penser à quelque chose et je me permets de vous partager une idée de la Ville de Grenoble. Il y a quelques années déjà, cette ville a fait enlever une grande partie de ses panneaux publicitaires pour y planter des arbres à la place. Alors, pourquoi pas à Sion. Je vous souhaite aussi à tous de belles fêtes.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je prends note de toutes ces bonnes idées. On essaiera de planter des arbres entre les panneaux d'affichage qui financeront la plantation des arbres.

Ulrich Daniel, Conseiller général, PLR. Après 4 années en tant que rapporteur suppléant et huit années de présidence, je vais devoir quitter ma commission. La Cogest, je me la suis faite un peu mienne. Je tenais donc à faire un rapide bilan de cette période. Durant ces 8 dernières années, la commission a siégé à 237 reprises. Elle a traité 8 comptes, 8 budgets et 192 crédits supplémentaires. Elle a aussi traité 32 messages pour un engagement de plus de 270 millions. Le plus important financièrement étant l'assainissement de la CPVS pour 85 millions mais il y avait aussi l'Industrie 17 pour l'EPFL, la salle de congrès, le parking des Roches Brunes, le centre scolaire, etc., je vous fais grâce de leur énumération complète.

Je peux ainsi affirmer sans risque d'erreur que la Cogest n'a jamais chômé. Je tiens à relever la forte participation à nos séances qui se monte sur 8 ans à 93,8 % de présence. En 2020, nous atteignons même une participation record de 98,3 % de présence. Je voudrais donc en premier remercier vous tous les commissaires pour les 8 années passées ensemble, pour votre esprit constructif, votre engagement, votre disponibilité, vos interventions, vos remarques et surtout pour votre amitié. Même qu'à certaines périodes, je vous ai vu plus que mon épouse.

Je tiens à remercier aussi les 2 présidents de la ville avec qui j'ai eu la chance de travailler, Monsieur Marcel Maurer et Monsieur Philippe Varone pour leur disponibilité, leur transparence et leur soutien.

Je remercie finalement les conseillers municipaux, les chefs de service avec une mention particulière à Monsieur Dondainaz, chef du service des finances, et surtout tous les collaborateurs de la ville sans qui nous ne pourrions vivre dans une aussi belle ville. Je terminerai en souhaitant à mon successeur autant de plaisir que j'en ai eu durant ces 8 ans. A vous tous, je dédie ces quelques vers de Jacques Brel qui résument parfaitement l'ambiance qui régnait au sein de notre commission "On n'était pas du même bord, on n'était pas du même chemin mais on cherchait le même port". Je profite de l'occasion pour souhaiter à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année malgré la situation un peu particulière que nous vivons. Merci.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Plusieurs usagers font état de longues attentes lors du dépôt de déchets sur le site de l'UTO. Des colonnes de voitures sont apparemment constatées en direction du site et notamment le samedi. Ainsi, je me permets de vous transmettre 3 questions en lien avec ce constat et une 4ème subsidiaire relative à la facturation de ces déchets.

1. cette situation est-elle liée au Covid ?
2. le dimensionnement du site serait-il devenu quelque peu insuffisant compte tenu du nombre actuel de communes desservies ?
3. quelles autres explications pourraient être apportées à ce propos ?
4. la gratuité des prestations pour les utilisateurs serait-elle toujours fixée au seuil de 1 tonne par ménage ou est-il prévu de réduire ce plafond à une demi-tonne par exemple ?

Je tiens ici à relever qu'il ne faut pas oublier qu'un ménage rural ou péri-rural produit en toute logique plus de déchets qu'un ménage urbain, notamment au niveau des déchets verts et des ligneux. Ce type de famille ne devrait ainsi pas être défavorisée dans une perspective de développement communal. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite également d'excellentes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Par rapport à la situation de la déchetterie de l'UTO, il est vrai qu'à l'initiative de ce projet seules la Ville de Sion, la déchetterie et l'association de l'UTO étaient membres de cette déchetterie. Par la suite, la commune de Saint-Léonard nous a rejoint ainsi que les communes de Sierre et Grône. Sierre pour la partie Granges. Par rapport au Covid et aux files d'attente dont vous faites allusion, il est vrai que nous avons dû limiter le nombre de personnes présentes sur le site pour des raisons sanitaires. C'est la raison pour laquelle, en période de grande affluence, il y a un Securitas et un nombre de véhicules maximum. Sauf erreur, je crois qu'actuellement c'est 5.

Le dimensionnement de la déchetterie est adapté au bassin de population que je viens de citer. Cela a fait l'objet d'une étude. Normalement, cela ne devrait pas poser de problème particulier. Au niveau des

autres explications, nous avons un conflit au niveau du trafic. Conflit qui est le suivant : les camions qui se rendent à l'usine et les privés qui vont à la déchetterie utilisent la même route. Cette route de berge n'est pas du tout appropriée. Si vous voulez dépasser la file des camions, vous prenez un risque certain d'heurter des promeneurs ou des voitures qui viennent dans le sens inverse. Une étude a donc été faite dernièrement pour revoir tout le trafic sur le site, d'autant plus que l'on doit équiper le portail d'entrée de l'UTO de détecteurs radioactifs. Ce qui nous encourage à revoir toute la circulation et devrait améliorer également la fluidité du site.

Par rapport aux autres explications, on constate que l'accueil est tellement bon à la déchetterie de l'UTO que des personnes viennent peut-être simplement pour y rechercher un peu de sympathie.

On a une balance qui a une sensibilité de quelques kilos. On voit que certaines personnes n'amènent même pas un kilo; quelques capsules Nespresso ou un néon. On doit peser le véhicule avant et après. On va donc essayer de dissuader ces personnes de venir uniquement pour ces petits déchets afin de laisser la place aux personnes qui en ont le plus besoin. Par rapport à la tonne, il n'est pas prévu de toucher à cette tonne. Par rapport à l'égalité de traitement dont vous faisiez allusion entre les personnes qui habitent des régions plus rurales, avec plus d'extérieurs, il faut aussi bien se rendre compte que ce service-là est payé par la taxe de base qui est le volume des logements. Je pourrais vous répondre aussi que les personnes qui habitent en ville paient aussi cette taxe, de la même manière que les personnes qui vivent dans les villages. Elles profitent beaucoup moins de ces infrastructures parce qu'elles ont peu d'extérieurs. Il y a une inégalité de traitement qui est due à la perception de cette taxe de base. J'espère avoir donné quelques éléments de réponse à votre question.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. Je me permets de prendre la parole pour remercier l'ensemble des membres du Conseil général, du Conseil municipal ainsi que le chef de service pour les quatre années passées au sein du Conseil général.

Je remercie la commission CEU où j'ai remplacé notre collègue Bastian Collet et où j'ai pu participer aux différentes discussions parfois très relevées sur les thématiques qui nous concernent.

Je remercie mes collègues du parti socialiste avec qui nous avons mené et défendu notre politique de centre-gauche au sein de l'Alliance de Gauche. Je remercie en particulier notre cheffe de groupe Denyse Betchov pour son travail très assidu durant toutes ces années. Centre-gauche, PCS (parti chrétien-social) prend donc congé pour la prochaine législature. Je vous remercie, au nom de ses quatre conseillers qui ont participé durant cette législature, en vous assurant, je l'espère, que nous serons certainement de retour dans 4 ans. La vie publique de notre commune nous tient à cœur. Je souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles de passer de bonnes fêtes de fin d'année. En travaillant à l'hôpital, je peux vous dire que la situation que nous vivons est très difficile pour tous. Merci pour votre attention.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Peu importe les désaccords divers et nombreux entre nous, j'ai aimé travailler avec vous et les différents groupes politiques à travers les débats, certes musclés, mais au final créatifs et novateurs.

Ce soir, j'aimerais faire l'apologie du Conseil général car le pouvoir législatif est d'une importance capitale à mes yeux. En effet, nous représentons nos concitoyennes et concitoyens et sommes le regard du peuple sur le ménage et les finances communales.

Après ces 4 ans de législature en tant que chef de groupe, j'ai passé par tous les états d'âme, mais ce soir allez savoir pourquoi mon état d'esprit, une fois n'est pas coutume, est à la contrariété. Serait-ce parce que, pour une fois, je suis du même avis que la municipalité ? Serait-il donc pour moi le moment d'arrêter ? Cette question restera en suspens. Quoiqu'il en soit, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et au plaisir de vous revoir bientôt dans d'autres circonstances.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. Au nom de tous les membres, je voulais remercier les deux présidents de commission et le bureau à qui je souhaite bon vent.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. À mon tour de tirer une révérence. Il y a 10 ans, j'ai assisté aux premières séances en Cogest et malgré mes diplômes universitaires et mon expérience chez Hewlett Packard j'avais vraiment l'impression de retourner sur les bancs d'école. Comprendre subventions, investissements, crédit d'engagement, crédits supplémentaires, comptes autofinancés, c'était du travail. Heureusement, le président de la commission de l'époque, M. Grégoire Iten, était indulgent à mon égard.

Par la suite, j'ai fait mon apprentissage en CEU au côté de M. Fabien Kuchler qui était notre brillant rapporteur, puis dernièrement au bureau. Au final, on a tous l'impression de partir avec un diplôme après les années d'expérience au Conseil général. Ce n'est peut-être pas un MBA mais je pense que c'est un diplôme en administration et finances communales. En plus, c'est un diplôme gratuit.

Je tiens à remercier Monsieur le président Philippe Varone, nos collègues du Conseil municipal, les chefs de service et leurs collaborateurs et collaboratrices, ainsi que tous mes collègues du Conseil général. En tant que Suisse de l'étranger, femme de gauche et féministe, vous m'avez accueillie avec bienveillance. J'ai apprécié des moments d'échanges, de partage et de débats avec vous. Pour moi, ce Conseil général est une école de vie et je pense que l'on reçoit plus que l'on donne. Vous me connaissez, je me suis investie dans les causes qui me tiennent à cœur comme l'égalité salariale, les chemins pédestres, les rubriques liées et non liées et, bien sûr, le langage épïcène. Malgré toutes nos différences, vous m'avez écoutée, soutenue, parfois contrée. Dans cette assemblée, il y a toujours eu le respect de l'autre et je pense que c'est ce qui rend notre démocratie helvétique forte et résiliente. Merci à vous toutes et tous pour votre bienveillance et bonne continuation dans tous vos projets au sein de cette assemblée.

De la part de l'AdG, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et surtout préservez votre santé et celle de vos proches, afin que l'année 2021 vous apporte que de la joie et du bonheur. Merci beaucoup.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. A mon tour, au nom du Conseil municipal de vous remercier toutes et tous pour votre engagement. Ce que représente votre engagement en nombre de séances, en passion, en apprentissage, en dialogues, en respect a été relevé avec émotion. Je crois que ce sont des valeurs qui permettent de construire une société qui progresse, qui est un petit peu meilleure chaque jour. Merci pour votre générosité. Je le dis du fond du cœur à toutes celles et ceux qui nous quittent, plein succès pour vos projets. Pour les autres qui se retrouveront dans ces mêmes travées dès le début de l'année, nous nous réjouissons de collaborer avec vous pour le bien de notre collectivité. Prenez soin de vous et de vos proches et joyeuses fêtes à vous toutes et tous.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons écrire le mot fin de cette législature. C'est mon dernier plénum. Je souhaite à tous les élus de la prochaine législature une excellente nouvelle législature, bonne fin d'année à tout le monde, bonne suite aux autres et à très bientôt.

Sion, le 15 janvier 2021

La Présidente



Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire



Jean-Charles Léger

LISTE DES PRESENCES DU 15.12.2020

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Barras	Dominique	PDC	31	Mukuna	Akanga	PDC
2	Berclaz-Andrey	Marlyne	AdG	32	Paladini	Chantal	PLR
3	Betchov Gabioud	Denise	AdG	33	Pallara	Juan Carlos	AdG
4	Boand	Vincent	UDC	34	Pannatier Kessler	Delphine	PLR
5	Bonvin	Claire-Lise	PdC	35	Pfister	Brigitte	LES VERTS
6	Bornet	Patrick	PLR	36	Pitteloud	Christian	PDC
7	Bornet	Ruth	PLR	37	Pitteloud	Christophe	PDC
8	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	38	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
9	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	39	Reist	Martin	UDC
10	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	40	Rey	Charles André	PDC
11	Duroux	Christophe	PDC	41	Rossier	Gérard	LES VERTS
12	Fellay	Gilles	PDC	42	Rossier	Virginie	PDC
13	Fumeaux	Dionys	UDC	43	Rouiller	Jean Daniel	PLR
14	Gachnang	Mathieu	PDC	44	Schüpbach	Pierre	PDC
15	Gianadda	Isabelle	PDC	45	Sierro	Christophe	PDC
16	Gillioz	Fernand	PLR	46	Stalder	Thierry	PLR
17	Guex-Crosier	Johanne	AdG	47	Tavernier	Jérôme	PLR
18	Hirt	Jean-Claude	UDC	48	Theler	Maud	AdG
19	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	49	Trabacchi	Sophie	PDC
20	Jacquod	Caterina	PLR	50	Turatti	Alain	PLR
21	Juillerat	Olivier	PLR	51	Ulrich	Daniel	PLR
22	Kuchler	Fabien	PLR	52	Varone	Gérard	PDC
23	Kuchler Mayor	Noémie	PLR	53	Vergères	Marion	UDC
24	Léger	Jean Charles	PDC	54	Vergères	Pierre Michel	UDC
25	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	55	Zuchuat	Raphaël	PDC
26	Maury	Cindy	AdG	56	Zumstein	Alain	PLR
27	Micheloud	Benoît	PDC	57			
28	Mirailles	Christian	LES VERTS	58			
29	Moren	Jean Philippe	PDC	59			
30	Moulin	Guillaume	UDC	60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Abdi	Mahamed	AdG	5			
2	Antonini	Tobia	PLR	6			
3	Michel	Julie	LES VERTS	7			
4	Praz	Thierry	PDC	8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1				5			
2				6			
3				7			
4				8			

EXAMENS DU PROJET DU BUDGET 2021

QUESTIONS A LA MUNICIPALITE

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Fonctionnement			

Question 3 : ASLAE Considérant la rapide expansion des engagements de l'ASALE, la CEU souhaite obtenir une feuille de route (planning) des lieux de la petite enfance.

Réponse

Afin de répondre aux besoins en placement dans le domaine préscolaire et parascolaire sur le territoire communal, l'Association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance fait montre d'un réel dynamisme depuis sa création, avec le soutien indispensable de la Ville de Sion.

Les actions déployées permettent ainsi d'offrir des places d'accueil en suffisance avec un encadrement de qualité pour les plus jeunes. Ce dispositif contribue à rendre attractive la Ville de Sion à l'égard des familles installées et à celles envisageant de le faire.

Dès lors, afin de préserver cette dynamique positive et, ainsi, de remplir le mandat de soutien aux familles par la mise à disposition de places en structures, plusieurs projets sont en cours de finalisation ou de concrétisation (OSEO, école de Champsec).

Pour ces deux prochaines années, les développements suivants sont prévus :

Poursuite de l'ouverture des groupes de la **Pouponnière Valaisanne** soit la prévision de 108 places ouvertes en 2021* et de 146 places ouvertes en 2022 (capacité maximale).



Ouverture de la nouvelle **UAPE et garderie OSEO** à la rue Oscar-Bider au 1^{er} janvier 2021* (24-28 places).



Projet d'ouverture d'une **UAPE à Uvrier** planifiée en août 2021* (36 places prévues à l'ouverture avec une augmentation possible en 2022 selon la grandeur des locaux).



Ouverture de l'**UAPE La Récré** dans les locaux de Gravelone (augmentation de 68 à 84 places à l'été 2021* avec possibilité d'augmentation à 96 places en 2022).



Ouverture de l'**UAPE de Champsec** à l'été 2022 de 75 places (dans le nouveau centre scolaire de Champsec).

*déploiements intégrés au budget 2021

Parallèlement à ces développements, l'ASLAE continue d'étudier les besoins futurs, au travers d'une veille qui recense les sollicitations et qui tient également compte des développements projectifs par quartiers. Le résultat est ensuite transmis à la Ville de Sion par l'intermédiaire du service des Affaires Sociales pour une évaluation complémentaire et une proposition à l'autorité politique.